



Obama fustige les pétrolières  
Page A 8



Gad Elmaleh s'offre le Centre Bell  
Cahier E

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

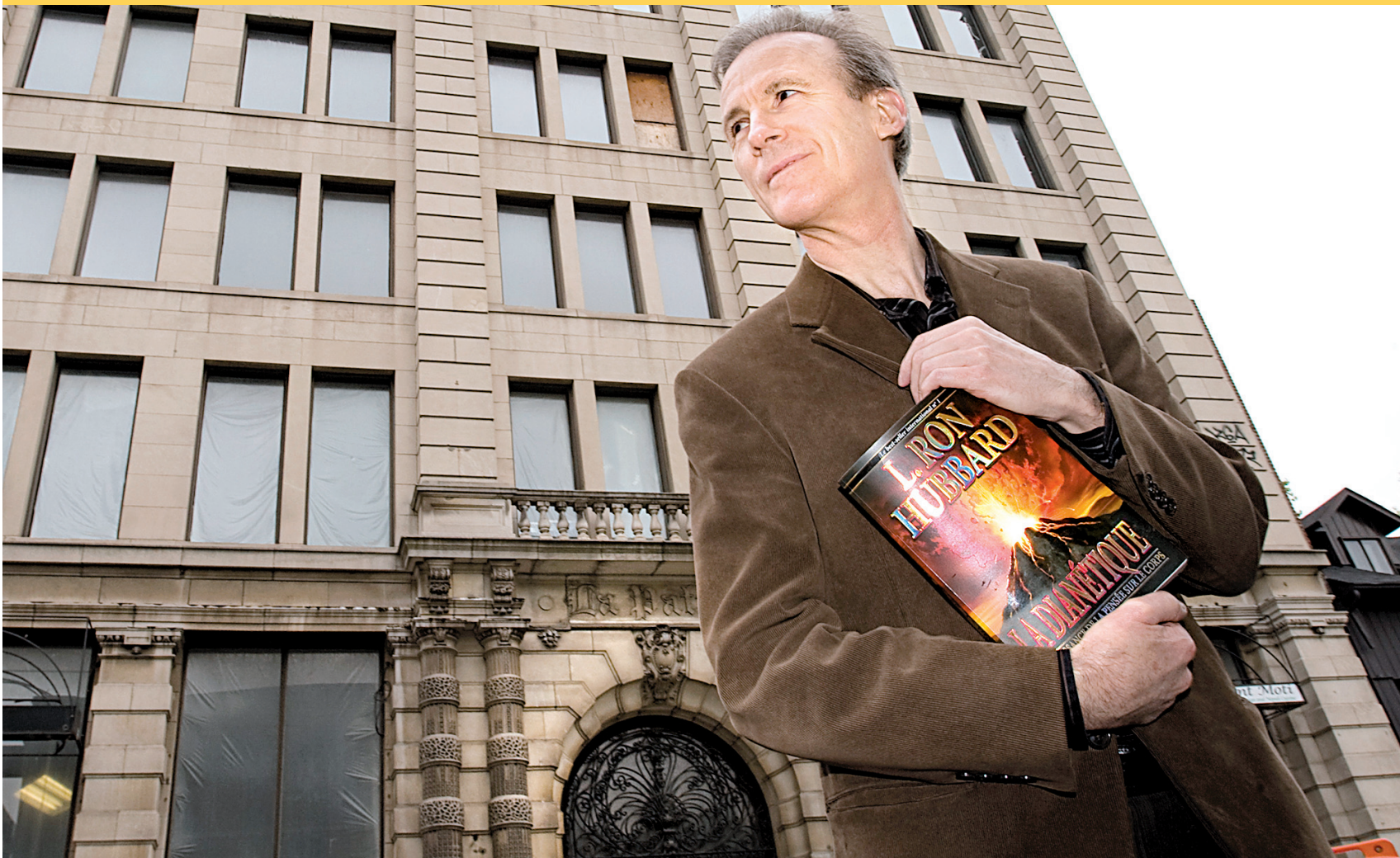
Vol. CI N° 107

LES SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 MAI 2010

2,44\$ + TAXES = 2,75\$

## Les scientologues contre-attaquent

Objectif: soigner l'image du mouvement pour stimuler le recrutement



Le porte-parole de l'Église de scientologie de Montréal, Jean Larivière, devant l'édifice que le mouvement vient d'acquérir au centre-ville de Montréal. Un projet de 10 millions après rénovations.

GAÉTAN POULIOT

L'Église de scientologie prépare une offensive majeure au Canada. D'ici deux ans, cette organisation controversée compte construire d'atrayants lieux de culte à coups de millions dans les grandes villes du pays. Une opération charme sans précédent visant à recruter de plus en plus d'adeptes.

Et cela a déjà commencé à Québec. Au cœur du quartier Saint-Roch, les scientologues vous accueillent désormais dans leurs nouveaux locaux. En janvier dernier, ils étaient quelques centaines à assis-

ter à l'ouverture de l'église, la première du genre au Canada, qui a coûté six millions de dollars au groupe.

D'ici la fin de 2011, les scientologues espèrent inaugurer sept églises dans les grandes villes du pays: Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa, Edmonton, Winnipeg et Kitchener sont dans la mire.

Environnement convivial et lumineux, boiseries et œuvres d'art, rien n'a été laissé au hasard dans ce bâtiment en pierre rénové de fond en comble selon les préceptes du fondateur du mouvement, L. Ron Hub-

bard. Tout est fait pour attirer le passant, qui peut s'initier à la scientologie grâce à une attrayante exposition.

Ce temple, une «organisation idéale» dans le jargon scientologue, constitue le premier jalon de l'ambitieuse campagne d'expansion au Canada. D'ici la fin de 2011, l'organisation espère inaugurer

VOIR PAGE A 7: RECRUTEMENT

COMMISSION BASTARACHE

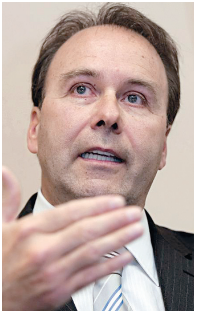
## Bellemare craint avoir « affaire à une clique »

Jean Charest prend les gens pour des imbéciles, peste l'ex-ministre de la Justice

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Marc Bellemare craint que la commission Bastarache, créée pour enquêter sur ses allégations, ne soit pour lui qu'un «piège à cons», parce qu'elle n'a pas l'indépendance voulue par rapport au gouvernement. «Jean Charest prend les gens pour des imbéciles!» pestait l'avocat en entrevue au Devoir, hier.

La nomination comme procureur en chef de M<sup>e</sup> Pierre Cimon, donateur régulier au Parti libéral du Québec depuis le milieu des années 1980, lui semble très problématique: «On aurait pu choisir quelqu'un qui présente l'apparence d'impartialité. Mais non, en partant, M<sup>e</sup> Cimon est un contributeur à la caisse électorale du parti qui est dirigé par Jean Charest; parti qui lui verse comme on le sait des émoluments, un salaire de 75 000 \$.»



Marc Bellemare

Cette semaine, la commission Bastarache a soutenu que d'exclure une personne parce qu'elle a contribué à un parti politique violerait l'article 3 de la Charte des droits et libertés. Une argumentation qualifiée d'«absurde» par l'ancien ministre de la Justice de Jean Charest: «La question ici, justement, c'est l'influence des donateurs. Contribuer à un parti politique, c'est un geste extrêmement important, qui a une grande signification. C'est un appui politique

VOIR PAGE A 10: BELLEMARE

DÉTENUS AFGHANS

## Le Parlement s'entend

Un panel de juristes choisira la façon de révéler les informations

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La pression qui régnait autour du dossier des détenus afghans s'est subitement relâchée hier midi, lorsque les quatre partis fédéraux se sont entendus sur un mécanisme d'étude des documents non censurés. Un accord in extremis qui permet d'éviter de possibles élections ou une rare motion d'outrage au Parlement.

À quelques minutes de l'expiration du délai imposé par le président de la Chambre, Peter Milliken, les partis ont indiqué avoir trouvé un compromis satisfaisant. Celui-ci permettra selon eux de protéger la sécurité nationale et d'étudier des versions sans caviar de tous les documents pertinents détaillant le transfert des détenus capturés par le Canada et remis aux forces afghanes.

VOIR PAGE A 10: ENTENTE

INDEX

Actualités.....	A 2	Idées.....	C 5
Annonces.....	B 8	Monde.....	A 8
Avis publics..	B 6	Mots croisés..	D 6
Bourse.....	B 2	Météo.....	B 4
Carrières.....	B 7	Perspectives..	C 1
Décès.....	B 8	Rencontres....	D 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 9
Éditorial.....	C 4	Sudoku.....	B 6

OLIVER STONE AU 63<sup>e</sup> FESTIVAL DE CANNES

## Refaire Wall Street, à l'ère du krach



L'acteur Josh Brolin embrasse le réalisateur Oliver Stone quelques minutes avant la projection de Wall Street - L'Argent ne dort jamais. À droite, la vedette du Film, Michael Douglas.

ODILE TREMBLAY

Le Devoir à Cannes

Oliver Stone est tellement un enfant de l'Amérique, même à travers sa contestation, qu'il tient d'un Superman par la carrure, la puissance qu'il dégage, sa touche cinématographique qui tient davantage du footballeur que du danseur de ballet. Entouré de son état-major: producteurs et acteurs, la plupart en costume-cravate devant la presse, il semble issu d'un autre monde, plus «classe affaires» que bande d'artistes déjantés.

Des étoiles américaines, il n'y en a pas de trop cette année sur la Croisette. Les films reluqués par Cannes n'étaient pas prêts. Les indépendants ont peu tourné faute de fonds, Hollywood a perdu le goût du risque. La crise économique montre ses séquences jusqu'ici, où la quasi-absence des grands studios signifie moins de stars sur le tapis rouge. Alors, Oliver Stone tombe à pic. Son film est présenté hors compétition, ce qui semble le décevoir; mais cette grosse production appuyée, parfois efficace, n'aurait guère pu se faulxer dans la course à la palme.

La crise économique est au cœur de Wall Street - L'Argent ne dort jamais, suite du premier du nom, qui devint culte.

En créant le Wall Street initial en 1988, qui confiait à Michael Douglas le rôle (oscarisé) du requin de la

VOIR PAGE A 10: CANNES

**Alliez-vous payer trop cher?**

**DE 20 À 60% SUR TOUT!**

**Pleinair**  
ENTREPÔT

Tout est réduit tout le temps chez

MONTRÉAL : 1451, av. du MONT-ROYAL Est  
514-525-5309  
BROSSARD : 6678, boul. TASCHEREAU  
450-672-3217

- SOULIERS DE COURSE À PIED
- VÊTEMENTS DE VÉLO
- SOFTSHELL
- VÊTEMENTS TECHNIQUES
- VÊTEMENTS DE VOYAGES
- SOULIERS ET BOTTES DE MARCHÉ
- TENTES • SACS À DOS
- SACS DE COUCHAGE
- BÂTONS DE MARCHÉ, ETC.

## ACTUALITÉS



BLAIR GABLE REUTERS

Les conservateurs, les libéraux et les néodémocrates n'ont pas voulu que la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, scrute leurs dépenses, soutenant qu'en tant que parlementaires, ils n'avaient de comptes à rendre qu'aux électeurs, pas à une fonctionnaire.

Dépenses des députés fédéraux

## Le Bloc voulait la visite de Fraser, pas les autres partis

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Bloc québécois aimerait que la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, puisse passer au peigne fin les dépenses des députés et sénateurs fédéraux de plus de 500 millions de dollars. Les trois autres partis en ont toutefois décidé autrement jeudi, soutenant qu'en tant que parlementaires, ils n'avaient de comptes à rendre qu'aux électeurs, pas à une fonctionnaire.

«On est déçus parce qu'on pense que les députés doivent faire preuve de transparence, de la même manière qu'on demande au gouvernement d'être davantage transparent», a dit hier le leader adjoint du Bloc québécois, Pierre Paquette.

Joe Comartin, du Nouveau Parti démocratique, rétorque que Mme Fraser «voulait faire une vérification de performance et c'est ce que fait l'électorat dans ce pays. C'est la démocratie. Ça ne devrait pas être fait par une fonctionnaire».

Le Parti conservateur a refusé de faire des commentaires. Le Parti libéral a dit «accepter la décision» du Bureau de régulation interne de la Chambre des communes. Cette décision est tombée jeudi à 16h, alors que les députés quittaient la capitale pour leur semaine de congé parlementaire.

«Au terme d'un examen sérieux, la vérificatrice générale ne sera pas invitée à effectuer une vérification de gestion de la Chambre des communes, était-il écrit. Selon la Loi sur le vérificateur général, la vérification proposée dépasse la portée du mandat accordé à la vérificatrice générale, qui l'autorise à vérifier les ministères fédéraux et les diverses sociétés d'État mentionnés dans la loi, mais non le pouvoir législatif, dont la Chambre des communes et son administration.»

Mme Fraser a répondu hier que les députés avaient tout faux. Son mandat est de vérifier les «comptes du Canada». «Or, note-t-elle, ces comptes incluent les sommes reçues et dépensées par la

Sheila Fraser

«voulait faire une vérification de performance et c'est ce que fait l'électorat dans ce pays»

- Joe Comartin, du NDP

Chambre des communes. Cependant, étant donné la nature particulière de la relation qui unit mon bureau à la Chambre des communes, nous avons pour pratique de demander une invitation avant d'entreprendre une vérification qui concerne la Chambre.» Une telle vérification a été faite pour la dernière fois en 1991.

Le Bureau de régulation interne est un comité ultra-secret auquel siège un député de chacun des quatre partis représentés à la Chambre des communes et qui en gère les dépenses. Toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Mme Fraser voulait vérifier les dépenses des députés et du Parlement, qui totalisent un demi-milliard de dollars. La Chambre des communes et le Sénat font l'objet de vérifications internes, mais celles-ci ne sont pas rendues publiques. Quant aux dépenses elles-mêmes, seuls les totaux sont publics. Les pièces justificatives ne sont pas accessibles.

Par exemple, on connaît les frais totaux de déplacement de chaque député, mais on ignore quelle proportion est allée en frais de restaurant ou en kilométrage pour sa voiture personnelle. Ce kilométrage est remboursé sur parole, sans preuve justificative (53,1 ¢ le kilomètre).

En 2005, *Le Devoir* avait publié une série d'articles sur le bloquiste Roger Gaudet qui, bien que député d'arrière-ban représentant une circonscription de taille moyenne, avait facturé près de 45 000 \$ en frais de déplacement alors que la moyenne était d'environ 8000 \$ par député. À la suite de ces révélations, le budget de «déplacement» de M. Gaudet a diminué du tiers.

La publication récente des dépenses des parlementaires en Grande-Bretagne et aussi en Nouvelle-Ecosse a mis au jour de multiples cas d'abus.

Le Devoir

## Le député libéral Pablo Rodriguez est accusé de refus d'obtempérer

LIA LÉVESQUE

Le député libéral de la circonscription fédérale d'Honoré-Mercier, Pablo Rodriguez, a été impliqué dans un accident de voiture, en avril, et il devra faire face à une accusation de refus d'obtempérer à l'ordre d'un policier relativement à cet incident.

C'est M. Rodriguez lui-même qui a révélé l'histoire, aux côtés de son avocat, hier après-midi, en rencontrant des médias à son bureau de circonscription, à Montréal.

Le député a expliqué qu'après avoir eu un accident de voiture

ne causant que des dommages matériels, le 16 avril dernier, il était resté sur les lieux en attendant l'arrivée de la police.

«Comme j'avais consommé du vin modérément durant le souper précédent, le policier m'a demandé de procéder à un test d'alcoolémie, par le biais d'un appareil portatif, ce que j'ai accepté de faire sans aucune hésitation», a affirmé le député Rodriguez.

Il rapporte qu'il a tenté tant bien que mal de souffler dans l'appareil, mais qu'il n'y serait pas parvenu. «Malgré mes tentatives de souffler dans l'appareil, lesquelles n'ont pas été jugées satisfaisantes, une ac-

cusation d'avoir refusé d'obtempérer a été déposée», a-t-il relaté.

«J'ai soufflé, mais pas à la satisfaction de l'agent de police. Je soufflais comme je pouvais», a-t-il répondu aux journalistes.

Aucune accusation de conduite avec les facultés affaiblies n'a été portée, seulement une accusation de refus d'obtempérer, a-t-il pris soin de souligner.

L'accusation de refus d'obtempérer peut mener à une amende et à une suspension du permis de conduire, a précisé son avocat, M<sup>e</sup> Charles Côté.

La Presse canadienne

4 MILLIARDS \$  
D'INVESTISSEMENT D'ICI 3 ANS  
12% DES EXPORTATIONS  
DE BIENS DU QUÉBEC  
281 M \$ / AN  
EN REVENUS NETS  
POUR LE GOUVERNEMENT  
3 800 FOURNISSEURS  
52 000 EMPLOIS

4 MILLIARDS \$  
D'INVESTISSEMENT D'ICI 3 ANS  
12% DES EXPORTATIONS  
DE BIENS DU QUÉBEC  
281 M \$ / AN  
EN REVENUS NETS  
POUR LE GOUVERNEMENT  
3 800 FOURNISSEURS  
52 000 EMPLOIS

4 MILLIARDS \$  
D'INVESTISSEMENT D'ICI 3 ANS  
12% DES EXPORTATIONS  
DE BIENS DU QUÉBEC  
281 M \$ / AN  
EN REVENUS NETS  
POUR LE GOUVERNEMENT  
3 800 FOURNISSEURS  
52 000 EMPLOIS

4 MILLIARDS \$  
D'INVESTISSEMENT D'ICI 3 ANS  
12% DES EXPORTATIONS  
DE BIENS DU QUÉBEC  
281 M \$ / AN  
EN REVENUS NETS  
POUR LE GOUVERNEMENT  
3 800 FOURNISSEURS  
52 000 EMPLOIS

4 MILLIARDS \$  
D'INVESTISSEMENT D'ICI 3 ANS  
12% DES EXPORTATIONS  
DE BIENS DU QUÉBEC  
281 M \$ / AN  
EN REVENUS NETS  
POUR LE GOUVERNEMENT  
3 800 FOURNISSEURS  
52 000 EMPLOIS

4 MILLIARDS \$  
D'INVESTISSEMENT D'ICI 3 ANS  
12% DES EXPORTATIONS  
DE BIENS DU QUÉBEC  
281 M \$ / AN  
EN REVENUS NETS  
POUR LE GOUVERNEMENT  
3 800 FOURNISSEURS  
52 000 EMPLOIS

UNE INDUSTRIE  
DÉTERMINANTE  
POUR LE QUÉBEC  
ET SON AVENIR



Association minière  
du Québec  
www.amq-inc.com



ASSOCIATION DE  
L'EXPLORATION MINIÈRE  
DU QUÉBEC  
www.aemq.org

Source: E&B Data, 2010

U de M

Faculté de l'éducation  
permanente

Multipliez les ouvertures

ADMISSION AUTOMNE 2010 – 30 certificats  
www.fep.umontreal.ca

Université  
de Montréal

## ACTUALITÉS

**Bijouterie Gambard**  
630-A RUE CATHART, CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL (514) 866-3876

**ROLEX**  
Vente et service

Projets miniers

## La Cour suprême déboute Québec

Des projets menés dans le nord de la province pourront être bloqués par la loi fédérale

LOUIS-GILLES  
FRANCEUR

La Cour suprême du Canada a statué hier que les autorisations que Québec pourrait accorder à des projets miniers dans les territoires nordiques pourraient ultimement être bloquées en vertu de lois fédérales sur les pêcheries et sur l'évaluation environnementale s'ils risquent de polluer les cours d'eau ou d'altérer sensiblement l'habitat des poissons.

Ce verrou environnemental fédéral, qui a été réclamé par les Cris et le gouvernement fédéral à l'époque du gouvernement Chrétien, porte un coup dur aux projets miniers du Plan Nord du premier ministre Jean Charest. Si le jugement est applaudi par les défenseurs des espèces et des cours d'eau nordiques, il constitue néanmoins une nouvelle défaite constitutionnelle majeure pour le Québec.

Le jugement a été rendu sur division grâce à une majorité de cinq juges anglophones (Binnie, McLachlin, Fish, Rothstein et Cromwell) contre leurs trois collègues francophones, LeBel, Deschamps et Charron, auxquels s'est joint le juge Rosalie Sibeberman Abella, anciennement de la Cour d'appel de l'Ontario, qui a notamment enseigné à l'Université McGill de Montréal.

Le procureur général du Québec en appelait devant la Cour suprême d'un verdict de la Cour d'appel. De son point de vue, quand l'administrateur de la convention de la Baie-James et du Nord québécois — le sous-ministre de l'Environnement du Québec — autorise un projet à la suite d'une évaluation qui implique les Cris,



REUTERS

Selon les juges de la Cour suprême, il ne faut pas que les lois fédérales perdent leur effet devant la convention de la Baie-James et du Nord québécois, surtout dans un cas où un cours d'eau risque de subir une forte pollution toxique provenant des opérations minières.

Québec et Ottawa, la décision est finale et chaque gouvernement y a fait valoir ses intérêts, points de vue et exigences légales. Comme la Convention a valeur de traité ayant préséance sur les lois de chaque gouvernement signataire, le fédéral, selon Québec, ne peut exiger par la suite qu'on impose à un promoteur une autre évaluation fédérale en règle en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE), ni demander des permis en vertu de la Loi fédérale sur les pêches quand il s'agit de projets miniers relevant, par définition, de la compétence provinciale.

Dans leur dissidence, les quatre juges reprochent au gouvernement fédéral de «renier ses engagements solennels» inscrits dans la convention de la Baie-James, qui a valeur de traité ayant préséance sur les lois ordinaires comme celles sur les pêcheries et l'évaluation environnementale. Les juges dissidents vont jusqu'à dire, au grand dam du juge Bennie qui rédige le jugement, que le fédéral revient sur la parole donnée et qu'il manque ainsi à «l'honneur de la Couronne», un reproche d'une sévérité inédite dans une dissidence du plus haut tribunal du pays.

## Minière en territoire cri

L'affaire a commencé par un projet de la minière Lac Doré Mining inc. dans des terres de catégorie III, un territoire cri couvert par la Convention. Des fonctionnaires fédéraux, qui ne prenaient pas part au processus d'évaluation en vertu de la Convention, ont néanmoins conclu qu'il aurait des répercussions importantes sur les pêches autochtones, une responsabilité exclusive de la compétence fédérale en vertu de l'article 91 (12) de la loi constitutionnelle de 1987. Donc, selon les Cris et Ottawa, la loi fédérale sur l'évaluation environnementale et la Loi sur les pêches doivent s'appli-

## Harel critique Louis Roquet

AMÉLIE  
DAOUST-BOISVERT

Louis Roquet devrait concentrer toutes ses énergies à accomplir son travail de directeur général de la Ville de Montréal plutôt que de cumuler les fonctions dans le privé, juge l'opposition officielle.

Louis Roquet continue d'œuvrer dans le monde des affaires, dénonce la chef de l'opposition Louise Harel, ce qui, selon elle, le place en situation d'apparence de conflit d'intérêts. Selon Mme Harel, il occuperait toujours le siège de président du conseil d'administration du Fonds des médias du Canada, ce pour quoi il est rémunéré, et celui de membre du conseil d'administration de la Société Birks, les bijoutiers.

L'entreprise de M. Roquet, la société de consultation Louis L. Roquet et associés, est toujours inscrite au registre des entreprises du Québec, désignant M. Roquet en tant que président et actionnaire majoritaire.

Avec une rémunération annuelle de 300 000 \$ doublée d'une allocation de retraite de 44 250 \$, Mme Harel estime que «le directeur général n'a pas besoin de s'occuper». En point de presse hier, elle a demandé au maire Gérald Tremblay d'intervenir afin que M. Roquet se concentre sur son travail à la mairie.

Louis Roquet a fait les manchettes en début de semaine après que le vérificateur général de la Ville, Jacques Bergeron, l'eût accusé d'avoir transmis des documents confidentiels à l'entreprise de téléphonie Telus. Le vérificateur doit déposer lundi un rapport examinant des contrats accordés à Telus par la Ville en janvier 2008. La Ville estime que M. Roquet a agi en toute légalité.

Le Devoir

Le Devoir

Mort de Fredy Villanueva

## Deux témoins clés ont été interrogés sous sédatif

Leurs déclarations resteront tout de même admissibles en preuve

BRIAN MYLES

Deux des principaux témoins de la mort de Fredy Villanueva, tué par le policier Jean-Loup Lapointe, étaient sur leur lit d'hôpital et sous sédatif lorsqu'ils ont été interrogés par la Sûreté du Québec (SQ). Leurs déclarations restent tout de même admissibles en preuve, au grand dam de leurs avocats.

Denis Meas, atteint d'une balle à l'épaule, et Jeffrey Sagor-Metellus, touché au rein, ont été conduits à l'hôpital sous escorte policière dans la soirée du 9 août 2008, car ils étaient soupçonnés de voies de fait sur le policier Lapointe, celui-là même qui les a blessés tous les deux.

Sagor-Metellus a été tenu en isolement à l'hôpital dans l'attente d'une opération pour extraire le projectile. Des policiers ont même empêché sa mère de veiller à son chevet. A son réveil, alors qu'il était encore intubé et sous l'effet de puissants analgésiques, des agents de la SQ ont recueilli sa version des faits. Meas a subi un traitement similaire. Il se remettait de son opération, sous sédatif, quand les agents l'ont interrogé sur son souvenir de l'intervention.

Les avocats des deux jeunes hommes ont réclamé que ces déclarations soient exclues de la preuve, hier, à l'enquête du coroner sur la mort de Fredy Villanueva. Sauf que la demande est bien tardive. Les déclarations de Meas et Sagor-Metellus ont été admises en preuve en décembre dernier, sans que personne ne s'y oppose.

Le coroner *ad hoc*, André Perreault, a indiqué qu'il n'allait pas siéger en appel de ses propres décisions. Il prendra en considération «la valeur probante» à attribuer aux déclarations de Meas et Sagor-Metellus dans ce contexte particulier.

Les déclarations de Meas et Sagor-Metellus, écrites par les enquêteurs de la SQ, corroborent en partie la version des faits de Jean-Loup Lapointe. Meas indique notamment que Fredy Villanueva n'a pas obtenu l'ordre de reculer des policiers. «Fredy est allé vers les policiers. Il disait d'arrêter [sic] de frapper [Dany]. Fredy a touché les policiers», dit Meas.

Sagor-Metellus lui prête un

rôle tout aussi proactif. Alors que Lapointe tente de maîtriser son frère Dany, Fredy s'avance, raconte Sagor-Metellus dans sa déclaration. «Avant qu'il sorte son arme, Fredy s'est dirigé vers le policier et son frère. Fredy n'a rien dit. Il a pris son frère et le policier Lapointe par le collet au niveau du coup [sic] pour les séparer», explique-t-il.

**Durant neuf jours de contre-interrogatoire, Dany Villanueva a souffert de sérieux problèmes de crédibilité**

## La crédibilité de Dany

Denis Meas a par ailleurs amorcé son témoignage sur des généralités, hier en fin de journée. Après neuf jours de contre-interrogatoire, le calvaire de Dany Villanueva est finalement terminé. Il a souffert de sérieux problèmes de crédibilité.

D'une part, sa déclaration comprend des omissions, des mensonges et des imprécisions au sujet de Jeffrey Sagor-Metellus. Villanueva dit qu'il n'était pas présent lors de la fusillade, alors que c'est faux. Il affirme aussi ne pas le connaître, alors qu'ils se fréquentent depuis l'école

secondaire. En date du 9 août 2008, ils étaient dans l'attente d'un procès conjoint pour vol, et une ordonnance de la cour leur interdisait de se fréquenter.

D'autre part, Dany Villanueva a affirmé dans son témoignage qu'il avait quitté le gang des rouges à sa sortie de prison, en novembre 2006. Des photos et des vidéos postérieures à cette date démontrent cependant qu'il fréquentait toujours des membres du gang et qu'il s'identifiait aux rouges par sa gestuelle (il faisait des signes «b» pour *Bloods* avec ses mains) et son habillement (il portait souvent du rouge). Encore récemment, Dany Villanueva a été arrêté pour conduite avec les facultés affaiblies avec deux comparses qui se réclament des *Bloods*.

Son avocat, Günar Dubé, a déploré le glissement de l'enquête vers «un procès criminel» de Dany Villanueva. «Le but de l'enquête, c'est de savoir ce qui s'est réellement passé, et non de faire l'histoire criminelle de Dany Villanueva, a-t-il dit. Rien ne justifiait des coups de feu, et encore moins quatre dans les circonstances.»

Le Devoir

SOLDE MI-SAISON  
Jusqu'au dimanche 30 mai 2010.

**COMPLETS**  
279,99 \$ et plus  
Tailles fortes et élancées 299,99 \$  
RETOUCHES GRATUITES\*

**VESTONS SPORT**  
149,99 \$ à 249,99 \$  
Tailles fortes et élancées  
159,99 \$ et plus  
RETOUCHES GRATUITES\*

**CHEMISES HABILLÉES**  
29,99 \$ et plus  
Tailles élancées 34,99 \$

**CRAVATES**  
19,99 \$ et plus

\*RETOUCHES GRATUITES par nos tailleurs sur les articles à moins de 50% de rabais.

**CHEMISES SPORT**  
Manches courtes  
39,99 \$ et 49,99 \$  
Tailles fortes et élancées  
49,99 \$ et plus

**POLOS** Unis ou rayures  
39,99 \$ et plus  
Tailles fortes et élancées  
49,99 \$ et plus

**CHAUSSURES**  
Pointures 7 à 12  
79,99 \$ / 99,99 \$ et plus

Sélection de vêtements dans certains magasins, jusqu'à  
**50% de rabais!**

**Bovet.ca**

LE GRAND MAGASIN À MONTRÉAL 4475 boul. Métropolitain Est  
Sortie 76, voie de service côté nord entre Pie IX et Viau.

LAVAL Carrefour Laval  
MONTRÉAL Centre Rockland, Complexe Desjardins  
RIVE-NORD Place Rosemère  
QUÉBEC Place Ste-Foy

RIVE-SUD Quartier Dix30, Promenades St-Bruno  
JOLIETTE Galeries Joliette  
\*Tailles fortes et élancées disponibles dans ces magasins.

Papeterie  
**Casse - Noisette**

Nous tenons en inventaire L'AGENDA MODERNE, agenda MIGNON, Exacompta, Quo Vadis etc.

Agendas, papeteries fines, cartes, plumes et stylos, albums de photos, articles de bureau

415, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 845-4980

Heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00  
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30

La Virée des Ateliers

Expo Vente du 13 au 16 mai 2010

50 artistes et artisans vous ouvrent leurs portes!

www.lavireedesateliers.com

Édifice Grover 2065, rue Parthenais, Montréal, métro Frontenac

Samedi de 11h à 18h — Dimanche de 11h à 17h

Spécialiste en restauration d'antiquités, artefacts et objets de collection



Depuis 1953

Nous restaurons tout... sauf les cœurs brisés!

514 484-8332

4652, boul. Décarie, Montréal

www.themfixit.com

## ACTUALITÉS

78<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas

## La mort ne nous va plus si bien

La montée en flèche du «fast-food» funéraire inquiète les thanatologues

LOUISE-MAUDE  
RIOUX SOUCY

Plus de sens, moins de marchandisation. Voilà le défi que devra relever l'industrie de la mort pour actualiser ses rites funéraires et les rendre plus efficaces, croit le professeur Jacques Cherblanc, de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), qui présentait cette semaine, au 78<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, les grandes lignes d'un important projet de recherche-action à venir avec les thanatologues du Québec.

Confrontée à de nombreux malaises internes, la Corporation des thanatologues a mandaté le Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS) pour l'aider dans sa quête de sens, a appris *Le Devoir*. La désaffection des Québécois à l'égard de la religion rend en effet nécessaire le renforcement de la fonction d'accompagnateur des entrepreneurs funéraires, le tout dans un contexte où les gens n'ont plus de temps à consacrer à leurs morts.

Dans les années 60, 70 et même 80, les familles étaient prêtes à sacrifier du temps pour leurs disparus. Le rite était soigneusement codifié et structuré: toilette du corps, veillée, cortège, funérailles, enterrement. Mais graduellement, «la modernité a entraîné une déritualisation et une désociabilisation de la mort», note Jacques Cherblanc, qui dirige le LERARS. Le triomphe du capitalisme et de l'individualisme a fait le reste. «Aujourd'hui, les étapes de la mort sont escamotées, certaines ont même été éliminées.»

Ceci explique-t-il cela? Il est de plus en plus fréquent que les familles ne réclament que le strict minimum, soit ce que la région prévoit en pareille occasion: 2500 \$ pour couvrir le transport du corps, son incinération et la remise des cendres. Le tout est alors expédié dans un minimum de temps, et bien souvent sans même que la famille jette ne serait-ce qu'un oeil à la dépouille.

La montée en flèche de ce «fast-food» funéraire inquiète les thanatologues. «Ce n'est pas tant l'aspect financier qui les dérange que les pathologies du deuil qui viennent avec lui: un deuil qui s'étire, un deuil qui ne se fait pas, des pathologies qui



EDDIE KEOGH REUTERS

Sans le soutien des piliers religieux et familiaux d'avant, le deuil ne se fait plus de la même manière. Les thanatologues croient que le rite funéraire devra être repensé de manière à empêcher toute coupure entre le symbole et le geste.

«sont de plus en plus répandues», raconte le spécialiste.

Le problème est devenu si répandu que certains thanatologues ont commencé à proposer le traitement du corps au rabais, même s'il doit être incinéré après. «Ils ont constaté, et c'est aussi ce que la recherche a montré, que lorsqu'il n'y a qu'une urne qui est exposée, le deuil se fait plus mal. Certains vont donc proposer aux proches de traiter le corps avant son incinération pour qu'ils puissent le voir et ainsi faciliter leur deuil», explique Jacques Cherblanc.

Dans son analyse préliminaire, le directeur du LERARS a défini trois enjeux principaux qui nécessiteront une profonde remise en question de cette industrie. Il y a d'abord le rite, qui devra être repensé de manière à empêcher toute coupure entre le symbole et le geste. Le symbole lui-même devra être redéfini pour éviter toute cassure entre

le signifiant et le signifié. Enfin, il faudra repenser les modèles d'affaires des maisons funéraires pour brider le capitalisme rampant qui les guette.

Paradoxalement, le marché de la mort n'a en effet jamais été aussi inventif et éclaté. Ni aussi intrusif, d'ailleurs, avec par exemple ces toutes petites urnes ou ces bijoux ostentatoires dans lesquels on dépose des cendres de l'être aimé pour pouvoir les traîner partout avec soi. «La Corporation est mal à l'aise avec ça», raconte le chercheur. Garder une urne visible chez soi ou même porter

des cendres sur soi, ça peut faire en sorte que la séparation, qui est nécessaire, ne se fait pas, ou tarde trop.»

Il y a aussi toute la question de l'après, qui se vit de plus en plus seul, sans le soutien des piliers religieux et familiaux d'avant. «Traditionnellement, il y avait l'avant, la préparation du corps, la cérémonie et enfin le

deuil qui permettait de se réintégrer à la société. Cette période n'existe plus pour une majorité d'endeuillés», constate Jacques Cherblanc.

Sans oublier la négation pure et simple des besoins des endeuillés par un nombre croissant de disparus qui, en choisissant d'être les acteurs de leur propre mort, privent leurs proches des vertus d'un rituel collectif. Autant de questions qui seront étudiées plus en profondeur dans cette ambitieuse recherche-action.

Rappelons par ailleurs que la Corporation avait déjà interpellé le gouvernement du Québec l'an dernier afin qu'il permette certains changements sociaux destinés à révaloriser le deuil et faciliter le quotidien des endeuillés. Parmi leurs demandes: la hausse du nombre de jours de congé à la mort d'un proche, le rhaussement de la prestation de décès et l'établissement d'un registre des préarrangements funéraires.

Le Devoir

## Trois cyclistes sont happés mortellement

Une camionnette a fauché trois cyclistes et en a blessé trois autres hier matin, à Rougemont, en Montérégie.

La tragédie, dont la cause est indéterminée pour l'instant, est survenue peu avant 10h, sur la route 112.

Les trois femmes de 36, 39 et 44 ans sont décédées à l'hôpital.

Quant aux trois autres cyclistes, un homme et deux femmes, ils ont subi des blessures sérieuses, mais on ne craint pas pour leur vie.

Le conducteur n'a pas été blessé. L'alcool ne serait pas en cause. Les policiers ont toutefois saisi sa camionnette afin d'effectuer des expertises pour déterminer s'il y a eu défautuosité mécanique.

Les causes de la tragédie demeuraient toutefois inconnues, comme l'indiquait vendredi après-midi le sergent Claude Denis, de la Sûreté du Québec.

«Est-ce qu'il [le conducteur de la camionnette] aurait eu un malaise? Est-ce qu'il aurait eu une faiblesse? Est-ce qu'il aurait eu une distraction? Est-ce qu'il y aurait eu une défautuosité sur le véhicule? Il y a quand même plusieurs hypothèses plausibles et nous ne sommes pas en mesure de conclure quoi que ce soit pour le moment», a dit le sergent Denis.

Selon les policiers, les victimes circulaient par paires et se suivaient sur la route, qui compte deux voies dans chaque direction à cet endroit. Une voie cyclable se trouve tout

près de la route 112, mais le groupe circulait sur la voie asphaltée au moment du drame. L'accotement de la chaussée, tout comme la piste cyclable, est en gravier et les bicyclettes utilisées n'étaient pas munies de pneus pouvant circuler dans ces conditions, forçant les cyclistes à demeurer sur la voie asphaltée.

Le temps était nuageux, mais il ne pleuvait pas.

Le groupe de cyclistes, des amis qui pratiquaient régulièrement ce sport ensemble, était constitué de cinq femmes et d'un homme. Ils étaient tous membres du Club de triathlon Saint-Lambert et se rendaient à Sherbrooke pour s'entraîner.

Bruno Sévigny, un membre du même club qui se trouvait à environ une heure derrière ses six collègues, était en état de choc. «De toute évidence, c'est très dangereux ici», a-t-il dit.

Un autre cycliste expérimenté, Bruno Marcil, qui emprunte souvent ce tronçon de la route 112, est du même avis. «C'est très dangereux, les voitures roulent trop vite. Je ne suis pas surpris qu'ils aient été frappés parce que les voitures vont tellement vite», a dit M. Marcil.

Le Québec compte environ cinq millions de cyclistes. Chaque année entre 12 et 20 d'entre eux trouvent la mort et environ 2000 sont blessés dans une collision avec un véhicule.

Le Devoir

## SANTÉ

## Avant le privé, le ménage, croit le conseiller de Bolduc

LISA-MARIE GERVAIS

Avant de songer à l'introduction du privé en santé, il y aurait plutôt lieu de faire un grand ménage dans le réseau, ont fait valoir plusieurs médecins influents qui se sont réunis hier à l'occasion du colloque du Collège des médecins du Québec. Parmi eux, Michel Bureau, chef de direction des services de santé et de la médecine universitaire, qui a reconnu qu'il y a place à une meilleure organisation du système, voire à des coupes pour économiser davantage.

«On a dépensé 1,2 milliard dans les services diagnostiques. Je sais pertinemment que 15 % de cela est fait inutilement. Ce n'est peut-être pas [entièrement] récupérable, mais il y a certainement un 5 % qui l'est», a dit le Dr Bureau en invitant les médecins à trouver une solution. S'adressant directement à eux, ce conseiller du ministre Yves Bolduc avait quelques récriminations à faire, notamment sur l'incapacité de la profession de bâtir une saine hiérarchisation des services.

Montréal, Vancouver, Québec... Chacune de ces villes a en moyenne six centres de transplantation de la moelle. «On a besoin d'un seul centre, et d'un bon», a-t-il dit. Idem pour les centres capables d'opérer une tumeur cérébrale primaire, qui sont au moins dix à Montréal. Mais il n'y a que 100 cas par année. «Dix centres, ça fait dix tumeurs chacun. On n'a pas besoin de ça. On n'a pas été capable de concentrer les interventions de haute technologie à haut volume dans des centres. Il faut avoir le courage d'aborder ça, mais quand on essaie d'y toucher, c'est la guerre», a déploré ce grand défenseur de la gouvernance médicale. «C'est la

même chose quand on veut organiser la hiérarchie des laboratoires [niveaux 1-2-3]. C'est très territorial et corporatiste. On a le devoir d'aborder cette question.»

## Ce que patient veut...

Ce colloque, qui invitait les conférenciers à se poser la question «Les choix des médecins correspondent-ils aux besoins des patients?», a été l'occasion pour plusieurs, dont le ministre Bolduc, de relancer le débat sur l'introduction du privé en santé. Certains ont fait la part belle

«On a dépensé 1,2 milliard dans les services diagnostiques. Je sais que 15 % de cela est fait inutilement.»

aux cliniques 100 %, d'autres ont plutôt fait l'apologie du public, mais la grande majorité semblait s'entendre pour dire que de rompre le principe d'équité et de faire en sorte que des médecins puissent pratiquer dans les deux réseaux, public et privé, n'est pas une bonne idée. Le ministre Bolduc a assuré qu'il n'y adhérerait pas non plus. «L'équité doit demeurer. On sait que là où il n'y en a pas, le réseau public perd des médecins en plus grand nombre», a soutenu le ministre en se donnant le droit d'intervenir si le taux de médecins désengagés passait de 1,5 % — comme c'est le cas actuellement — à 3 %.

Il a aussi annoncé sa volonté de régir les Plans régionaux d'effectifs médicaux sur de trois à cinq ans pour permettre une planification à long terme des effectifs et mieux répartir les médecins là où on a besoin d'eux. À ce sujet, le président de la Fédération des médecins résidents a bien averti le ministère que d'ouvrir des postes de résidents en médecine familiale et en spécialité dans un ratio 50-50 n'allait pas être toléré. C'est lorsqu'il y a moins de coercition que les médecins sont tentés de rester, croit le Dr Yann Dazé.

Le Devoir

## Des élèves doués qui n'en donnent pas assez

Une recherche tente d'expliquer la sous-performance des jeunes à l'école

PAULINE GRAVEL

Certains enfants intellectuellement doués n'exploitent pas au maximum leurs aptitudes à l'école. On s'en doutait. Une étudiante de l'Université du Québec à Montréal a évalué la prévalence du phénomène et cherche maintenant à déterminer les causes de cette sous-performance. Elle rendait compte de ses résultats au congrès de l'Acfas, qui se terminait hier à l'Université de Montréal.

Dans le cadre de l'enquête qu'elle mène dans 70 écoles secondaires francophones et anglophones et parmi les plus défavorisées du Québec, Magalie Rivest, étudiante à la maîtrise, a relevé que 11 % des enfants qui se classaient entre le 95<sup>e</sup> et le 99<sup>e</sup> percentile (voulant dire qu'il y a entre 94 et 98 % des enfants qui sont moins doués qu'eux, ou, pour être précis, qui ont un résultat plus faible au test de QI), «sous-performaient» en classe. Parmi les très doués, se situant dans le 99<sup>e</sup> percentile, ils n'étaient plus que 6 % à être sous-performants. De même, 7 % des élèves qui se rangeaient entre le 90<sup>e</sup> et le 94<sup>e</sup> percentile ne s'accomplissaient pas à la hauteur de leurs réelles capacités.



Acfas

Étudiante a aussi fait remarquer que la sous-performance est également présente parmi la population d'élèves qui sont dans la norme. Elle a en effet observé qu'environ 4 % des élèves se classant entre le 50<sup>e</sup> et le 89<sup>e</sup> percentile ne réussissaient pas aussi bien qu'ils le pouvaient. Pour Jean Bélanger, professeur au Département d'éducation et de formation spécialisée de l'UQAM et directeur de maîtrise de Mme Rivest, ces dernières données montrent que la sous-performance existe dans toutes les catégories d'élèves — doués comme normaux — et qu'elle y est sensiblement équivalente.

Reste maintenant à savoir si les causes de cette sous-performance sont les mêmes chez les élèves doués que chez ceux qui se situent dans la norme, sinon «il nous faudra développer des interventions qui seront adaptées à chaque clientèle», a précisé M. Bélanger.

Magalie Rivest s'attaque actuellement à la question. Elle a, dans un premier temps, passé en revue les diverses études qui ont été effectuées sur le sujet, ce qui lui a permis de déterminer certaines caractéristiques associées à la sous-performance chez les enfants doués. Dans son allocution, elle a souligné le fait que les élèves

doués sous-performants proviennent souvent d'un environnement familial vivant des difficultés. Plusieurs de ces enfants présentent quelques problèmes de comportement, tels que de l'impatience et de l'irritabilité. «Ils semblent avoir besoin de plus de structure, voire d'encadrement. Il s'agit souvent d'élèves qui sont moins analytiques et plus globaux», a souligné la conférencière.

«Ces enfants sont plus intuitifs, ils fonctionnent plus à partir d'impressions générales qu'à partir d'une analyse fine des situations», a expliqué M. Bélanger. D'autres sont «perfectionnistes de façon excessive. Tant qu'ils font des erreurs, ils considèrent que leur travail n'est pas bien fait», a ajouté Magalie Rivest. Bien qu'ils aspirent à des études universitaires, ils choisissent souvent au secondaire des cours moins avancés et évitent de s'inscrire dans un champ d'études réputé difficile.

Jean Bélanger nuance toutefois la valeur de ces hypothèses. «La plupart de ces études ne comportaient pas d'échantillons populationnels, c'est-à-dire de taille suffisamment importante. La nôtre portera sur près de 30 000 enfants, ce qui devrait nous permettre de dégager des données plus probantes», a-t-il indiqué.

Le Devoir

Congédié?  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

**Sophie Downs**  
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.  
**Psychologue clinicienne**  
ADULTES · COUPLES  
25 ANS D'EXPÉRIENCE  
514-861-0630  
VIEUX-MONTRÉAL

## EN BREF

## Départ au Collège des médecins

Le Dr Yves Lamontagne a confirmé qu'il terminera son mandat à la tête du Collège des médecins du Québec en octobre, mais qu'il n'en sollicitera pas un autre. Des rumeurs laissent entendre que le

Dr Yves Robert, actuellement secrétaire de l'organisation, pourrait succéder au Dr Lamontagne, en poste depuis 1998. Jusqu'ici, aucune candidature n'a été officiellement déposée. Ceux qui auront manifesté leur intérêt pour le poste de président devraient commencer à faire campagne au mois d'août. — *Le Devoir*



porter  
rafinée sur toute la ligne

20 % de rabais sur  
tous les vols Porter.

Il est temps de prendre l'air.

Mentionnez le code MAI20

Réservez uniquement en ligne, ou auprès  
de votre agent de voyages, avant le 17 mai.



Contactez votre agent de voyages ou réservez en ligne.  
Nouvelles réservations seulement. Ne peut être combiné à d'autres  
promotions et programmes. Voyagez avant le 15 décembre 2010.

[www.flyporter.com](http://www.flyporter.com)

## ACTUALITÉS

EN BREF

## Le mont Royal aux cyclistes et aux piétons

La Ville veut redonner la montagne aux cyclistes et aux piétons. Sans condamner la zone aux automobilistes, des travaux seront entrepris dans l'espoir de rediriger une partie des 10 000 voitures par jour qui traversent le mont Royal par le chemin Remembrance et la voie Camilien-Houde. Dans les prochaines semaines, la rue Remembrance sera fermée aux voitures en direction est. La portion de cette rue qui est actuellement un sens unique vers l'ouest deviendra à double sens. De nouveaux trottoirs devraient également voir le jour, pour assurer la sécurité des piétons. La voie Camilien-Houde devrait également subir des améliorations. Le maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Luc Ferrandez, de Projet Montréal, aimerait que la Ville ferme carrément cette portion de la montagne aux voitures, ce que la conseillère responsable du transport au comité exécutif de la Ville de Montréal, Manon Barbe, qualifie d'irréaliste, rapporte *The Gazette*. — *Le Devoir*

## Contre le ticket modérateur

Seize regroupements communautaires, groupes de femmes et organisations syndicales ont joint leurs voix à celle de Québec solidaire hier pour dénoncer le ticket modérateur en santé. Le député Amir Khadir et la coprésidente du parti, Françoise David, ont annoncé qu'ils déposaient un projet de loi qui «réaffirme le caractère universel du système de santé québécois et interdit l'utilisation d'un ticket modérateur». À leurs côtés, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, Bernard Drainville appuie aussi le projet de loi 395. — *Le Devoir*

## L'appui populaire au rapatriement d'Omar Khadr est en baisse au pays

Le Québec est la province la plus divisée sur le sort du jeune homme

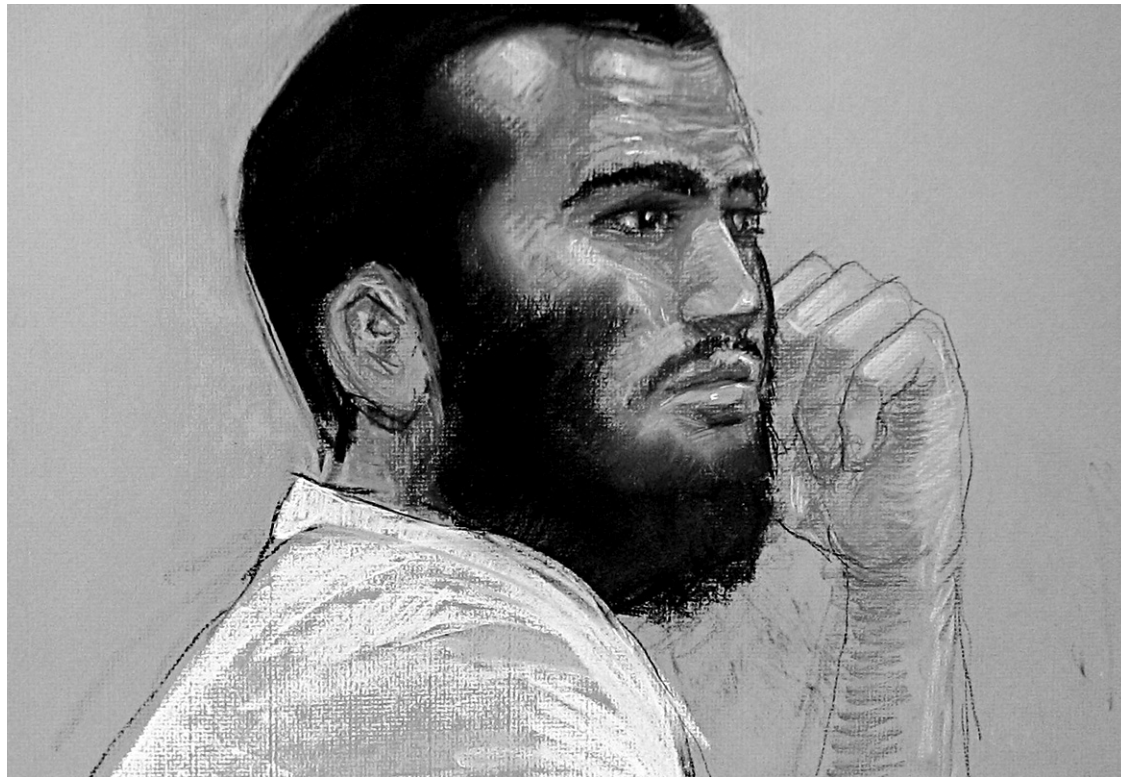
ALEC CASTONGUAY

À quelques semaines du procès d'Omar Khadr devant une commission militaire à Guantánamo, l'appui populaire à son rapatriement diminue au Canada. Pourtant, un grand nombre de Canadiens pensent qu'il ne sera pas jugé de manière juste et équitable devant cette commission américaine.

Selon un sondage pancanadien mené par la firme Angus Reid, 46 % des répondants préfèrent que le jeune homme, emprisonné en 2002, subisse un procès militaire à Guantánamo, alors que 36 % aimeraient mieux qu'il soit rapatrié ici et qu'il soit jugé dans le système canadien. Près de 19 % ne savent pas. En février, 40 % souhaitaient son retour au Canada.

C'est au Québec que la population est la plus divisée sur le sort d'Omar Khadr, puisque 39 % souhaitent qu'il subisse son procès à Guantánamo, alors que 40 % préfèrent son retour au Canada. Ailleurs au pays, les Canadiens souhaitent davantage qu'Omar Khadr reste à Guantánamo. C'est l'opinion favorite en Alberta (56 %), en Colombie-Britannique (50 %) et en Ontario (48 %), d'où le jeune homme est originaire.

Il est le dernier ressortissant occidental encore emprisonné à Guantánamo, puisque le gouvernement Harper refuse de demander son rapatriement. Son procès militaire doit commencer le 10 août, alors que les audiences préalables au procès, notamment pour évaluer son état mental, doivent débuter le 12 juillet. Les avocats de la défense tentent de faire exclure toutes les déclarations



JANET HAMLIN AGENCE FRANCE-PRESSE

Selon un sondage pancanadien, 36 % des répondants préfèrent qu'Omar Khadr, emprisonné en 2002, soit rapatrié ici et qu'il soit jugé dans le système canadien. En février, 40 % souhaitaient son retour au Canada.

faites par Khadr aux enquêteurs américains, puisque ces déclarations auraient été obtenues sous la torture.

## Une commission militaire injuste?

D'ailleurs, la commission militaire qui jugera Omar Khadr est mal perçue par 42 % des répondants, qui estiment que ce procès ne sera pas «juste et équitable». Encore là, il s'agit d'une baisse, puisqu'en février, 47 % des répondants pensaient que le procès ne serait pas juste. Actuellement, 39 % pensent

que le procès va offrir un processus impartial à Khadr.

Au Québec, 47 % estiment que le procès ne sera pas équitable, alors que 36 % pensent qu'il le sera. C'est la plus forte proportion de sceptiques au pays.

Omar Khadr a été emprisonné en 2002, alors qu'il avait 15 ans. Il est accusé devant un cour militaire d'avoir tué un soldat américain en Afghanistan à l'aide d'une grenade. Blessé par balle dans l'affrontement, Omar Khadr a été le seul survivant d'une attaque au

cours de laquelle plusieurs insurgés ont été tués.

Khadr affirme qu'il n'a jamais lancé cette grenade. Le jeune Khadr a été amené au Pakistan et en Afghanistan par son père, Ahmad Khadr, un proche de Ben Laden.

Le sondage a été mené par Internet les 7 et 8 mai derniers auprès de 1005 Canadiens. La marge d'erreur est de 3,1 %, 19 fois sur 20. La marge d'erreur augmente lorsqu'on utilise les données par province.

Le Devoir

## Succès retentissant pour le Défi Climat

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Pour sa troisième année d'existence au Québec, le Défi Climat a obtenu la participation de 59 000 personnes, qui ont enregistré un ou plusieurs engagements pour réduire leur empreinte écologique et en particulier leurs émissions de gaz à effet de serre.

De plus, le programme a mobilisé à des degrés divers 1191 entreprises, institutions et organismes, soit le double des prévisions, a précisé hier le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, lors de la clôture de cette initiative annuelle hier au Centre de la santé de Laval.

Le Défi Climat a d'abord été lancé par les libéraux dans le cadre du programme fédéral de lutte contre les changements climatiques, au milieu de la dernière décennie. Mais il devait finir sous le rouleau compresseur des conservateurs. Il a été ressuscité par le Conseil régional de l'environnement de Montréal en 2008 avec la collaboration du Conseil régional des élus et de l'organisme Équiterre. Puis il a gagné Québec et les milieux de l'éducation pour finalement rejoindre le milieu corporatif.

Les personnes qui partici-

pent au Défi Climat enregistrent sur le site Internet du programme leur contribution personnelle à la lutte contre les changements climatiques. On y propose une série de mesures que les gens sont libres d'adopter.

Selon des calculs indépendants, les 347 000 engagements des 59 000 participants auraient évité à la planète 73 445 tonnes de gaz à effet de serre (GES), soit l'équivalent des émissions annuelles de 20 000 voitures.

Québec a versé au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) 845 000 \$ pour coordonner pendant deux ans ce programme. Quelque 450 000 \$ ont aussi été fournis par le programme sur la réduction de la dépendance au pétrole.

Cela équivaut à 16,80 \$ par tonne de GES évitée, ce qui correspond à leur valeur marchande. Mais, comme l'avaient évalué à l'époque les fonctionnaires fédéraux, si seulement 10 % des engagements inscrits constituent des pratiques nouvelles attribuables au programme, qui s'ajoutaient à des comportements acquis, la facture de chaque tonne évitée grimperait alors à 168 \$, ce qui dépasserait de loin les prix courants des crédits d'émissions.

Le Devoir

D

ledevoir.com

À SURVEILLER SUR NOTRE SITE



## Louise Fréchette et la Première Guerre mondiale

Louise Fréchette, ancienne vice-secrétaire générale de l'Organisation des Nations unies (ONU), fait lecture sur notre site Internet de l'édition du 28 juin 1914. Il s'agit d'une date historique: ce jour-là, *Le Devoir* publie un texte sur l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et sa femme Sophie, événement qui donnera le coup d'envoi à la Première Guerre mondiale. Dans le cadre du projet de baladodiffusion «L'histoire au quotidien».



## La cigarette, avant l'opprobre

Pendant des décennies, la cigarette était associée au plaisir social, et les images recueillies par le projet *J'ai la mémoire qui tourne* montrent des Québécois qui fument partout... et des enfants qui imitent les adultes! C'était avant les grandes interdictions. Retour sur un passé pas si lointain.

## Xavier Dolan à Cannes

Aujourd'hui, sur notre site Internet, Odile Tremblay continue à couvrir le Festival de Cannes, et Martin Bilodeau publiera sa critique du nouveau film de Xavier Dolan, *Les Amours imaginaires*.

## AFGHANISTAN

Mort d'un 144<sup>e</sup> soldat canadien

Kandahar — Un 144<sup>e</sup> soldat canadien a été tué en Afghanistan, jeudi soir, par un engin explosif improvisé dans le sud du pays, quelques jours avant son retour prévu à la maison.

Le soldat Kevin McKay, âgé de 24 ans, du 1<sup>er</sup> Bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, basé à Edmonton, a perdu la vie lors de la déflagration survenue dans le village de Nakhonay, à environ 15 kilomètres au sud-ouest de Kandahar. M. McKay était originaire de Richmond Hill, en banlieue de Toronto.

Le soldat McKay devient le 144<sup>e</sup> militaire canadien à mourir en Afghanistan depuis le début de la mission dans ce pays en 2002. La mort du militaire survient alors qu'un millier de personnes ont souligné, à Halifax, la mort du premier marin canadien à perdre la vie en Afghanistan, Craig Blake.

La Presse canadienne

## 40 ANS DE LASER À L'INRS

L'INRS célèbre les 50 ans du laser et 40 ans de recherche dans le domaine de l'interaction laser-matière au Centre Énergie Matériaux Télécommunications (EMT).

Pionniers du laser au Québec, les chercheurs de l'INRS raconteront leur aventure scientifique exceptionnelle du laser le lundi 17 mai prochain dès 14 h au Centre EMT à Varennes. En plus de retracer le chemin parcouru en 40 ans, ces chercheurs mettront en lumière le potentiel des applications laser dans le domaine de la santé, notamment dans la lutte contre le cancer, et présenteront d'autres retombées technologiques.

Voir détails  
**INRS**  
Université d'avant-garde

## Achetez tableaux

Marcel Barbeau, Paul-Émile Borduas, Marcelle Ferron, Pierre Gauvreau, Fernand Leduc, Jean-Paul Mousseau, Jean-Paul Riopelle.

Achat à Montréal du 21 au 23 mai  
Appelez maintenant pour un rendez-vous

Ulysse Comtois, Jean Dallaire, Paterson Ewen, Henriette Fauteux-Massé, Charles Gagnon, Yves Gaucher, Lise Gervais, Jacques Hurtubise, Jauran, Jean LeFebvre, Rita Letendre, Marcelle Maltais, Ray Mead, Jean McEwen, Guido Molinari, Alfred Pellan, Marian Dale Scott, Claude Tousignant.

Lynda Marie Shearer, Canadian Art Group  
55 Avenue Rd. #2975  
Toronto M5R 3L2

Téléphone : 1.416.774.8575  
www.canadianartgroup.com  
canadianart@rogers.com

# SCIENTOLOGIE



VAN DOUBLET LE DEVOIR

Au cœur du quartier Saint-Roch, les scientologues ont désormais de nouveaux locaux. En plus de la grande salle de culte où mariages et baptêmes peuvent être célébrés, on y trouve des salles équipées d'électromètre — un appareil censé mesurer les émotions des adeptes — ainsi qu'une salle d'entraînement et un sauna pour réaliser une purification à base de vitamines.

## Une opposition «Anonymous»

ISABELLE PORTER

Un petit groupe de militants anti-scientologie doit manifester aujourd'hui à Montréal pour dénoncer «les abus financiers et psychologiques» de ce culte. D'après le blogue du groupe, «Anonymous Montréal», de tels rassemblements ont lieu, tous les mois, devant les locaux de l'organisation.

Très actifs sur la Toile, ces militants sont faciles à reconnaître en public grâce à leurs masques noir et blanc qui s'inspirent du justicier anonyme dans le film américain *V pour Vendetta* (2005). Certains d'entre eux avaient manifesté à Québec, en janvier dernier, lors de l'inauguration des bureaux de la scientologie dans le quartier Saint-Roch.

Le groupe, qui est actif dans différents pays, a pris position contre la scientologie pour la première fois en 2008. Militant à l'origine pour la liberté dans Internet, il avait alors voulu dénoncer le retrait sur YouTube d'une entrevue vidéo avec l'acteur Tom Cruise, un adepte du culte.

Plus tôt cette semaine, Anonymous a diffusé un communi-

qué de presse annonçant qu'il avait compilé les témoignages de dénonciation de plus de 1000 anciens membres de l'Eglise de scientologie.

«Même si leurs origines diffèrent, leurs histoires se ressemblent», écrivait-on. Les mêmes thèmes reviennent souvent: contrôle rigide de l'information, efforts soutenus pour couper les liens avec les proches qui critiquent l'organisation, collectes de fonds insistantes auprès des membres, abus physiques et psychologiques des enfants comme des adultes, camps de travail pour soutenir l'endoctrinement et plusieurs autres pratiques dérangeantes.»

Le communiqué d'Anonymous fait en outre référence à un article paru dans le *New York Times* du 6 mars sur le témoignage accablant d'un couple d'ex-scientologues. «De nouveaux noms s'ajoutent à la liste chaque jour, font-ils valoir. Nous espérons que le courage manifesté par ceux qui ont osé se dévoiler donnera à d'autres le courage de révéler leurs histoires.»

Le Devoir

## LA SCIENTOLOGIE DANS LE TEMPS

■ 1911: Naissance du fondateur de la doctrine, Ron Hubbard, à Tilden, dans le Nebraska. Son père, Harry Ross Hubbard, est capitaine dans la marine américaine.

■ 1950: Hubbard publie *La Dianétique, science moderne de la santé mentale*.

■ 1954: Ouverture de la première Eglise de scientologie aux États-Unis, dans la ville de Washington.

■ 1966: Ron Hubbard abandonne la direction du mouvement pour se concentrer sur ses «recherches».

■ 1973: Création d'un premier programme de «redressement» pour les adeptes qui dérogent aux règles de l'organisation.

■ 1977: Retraite officielle de Hubbard et début de la lutte à sa succession. L'année suivante, un tribunal français le condamne pour «escroquerie».

■ 1984: Un juge de la Cour de Londres qualifie l'Eglise de scientologie d'«immorale» et de «socialement odieuse».

■ 1986: Décès de Ron Hubbard le 24 janvier.

■ 1993: La scientologie obtient au Québec le statut de «corporation



religieuse» auprès de l'inspecteur général des institutions financières. Elle obtient le statut d'Eglise la même année aux États-Unis.

■ 1995: Un rapport du Parlement français décrit la scientologie comme «une secte dangereuse». Elle n'est pas reconnue en France au même titre que n'importe quel culte en raison du principe de séparation de l'Eglise et de l'État.

■ 1997: La Belgique la place sur sa liste officielle des sectes. L'Allemagne la juge «anticonstitutionnelle». En France, la Cour d'appel de Lyon condamne en juillet un ancien dirigeant local de la scientologie, Jean-Jacques Mazier, pour ho-

micide involontaire et escroquerie. On lui impute notamment la responsabilité du suicide d'un adepte qui s'était ruiné pour payer les frais d'une cure de purification.

■ 2000: Sortie du film *Battlefield Earth (Terre, champ de bataille)*, en français, un film de science-fiction se déroulant en l'an 3000 inspiré de l'œuvre de John Hubbard. L'acteur John Travolta, un scientologue notoire, en est la vedette.

■ 2008: Anonymous fait une première sortie contre la scientologie pour dénoncer le retrait sur le Web d'une entrevue vidéo avec l'acteur Tom Cruise, également adepte du culte.

■ 2009: Les deux principales entités de l'Eglise de scientologie en France et sept de ses dirigeants sont poursuivis en justice pour «escroquerie en bande organisée et exercice illégal de la pharmacie». Ils sont condamnés en octobre à des amendes de centaines de milliers d'euros, mais l'organisation n'est pas interdite.

■ Janvier 2010: La scientologie ouvre d'imposants bureaux en plein cœur du centre-ville de Québec.

(Source: Encyclopédie Universalis, *Le Figaro*, *Le Monde*, Radio-Canada, *The New York Times*, site [www.ronhubbard.fr](http://www.ronhubbard.fr))

## RECRUTEMENT

SUIITE DE LA PAGE 1

sept autres églises de ce genre dans les grandes villes du pays, confirme la présidente de l'organisation au Canada, Yvette Shank. Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa, Edmonton, Winnipeg et Kitchener, en Ontario, sont dans leur mire. Le groupe a d'ailleurs déjà acquis de beaux immeubles, bien en vue, dans plusieurs de ces villes.

C'est Montréal qui doit accueillir la prochaine «organisation idéale». L'ancien édifice du journal *La Patrie*, un beau bâtiment en pierre de six étages situé au centre-ville, a été acheté par les scientologues de la métropole, qui comptent le rénover sous peu. Coût du projet: plus de dix millions de dollars, estime le porte-parole de l'Eglise de scientologie de Montréal, Jean Larivière.

Autre acquisition majeure de l'organisation en 2009: un terrain de 190 acres, soit plus de 140 terrains de football, près de Toronto pour y établir un centre de formation.

### Une offensive mondiale

L'offensive des scientologues au Canada s'inscrit dans un programme mondial. L'objectif: soigner l'image du groupe pour stimuler le recrutement. Depuis quelques années, 16 autres temples — plus gros et plus luxueux que celui de Québec — ont ouvert leurs portes dans les grandes villes du monde, dont Washington, New York, Bruxelles et Johannesburg en Afrique du Sud.

Pour le sociologue Stephen A. Kent de l'Université de l'Alberta, cela n'est qu'une «stratégie de marketing», financièrement très risquée. «Il y a quelques années, les scientologues se sont rendu compte qu'ils avaient des problèmes de recrutement. Il n'y avait pas assez de nouveaux membres. Ils ont donc mis sur pied ce programme pour transformer les locaux de l'organisation en endroits très attirants, espérant que cela allait favoriser le recrutement», explique l'universitaire, qui a écrit de nombreux articles sur l'organisation.



Une allégation que réfute Yvette Shank. «L'Eglise de scientologie au Canada n'est pas en déclin», soutient-elle, avouant toutefois vouloir recruter de nouveaux adeptes et piloter l'expansion de l'organisation.

Les scientologues interrogés martèlent tous le même message: il y a de plus en plus de gens qui s'intéressent à leur «religion». Une affirmation difficile à prouver. Mme Shank reconnaît elle-même qu'il est difficile d'évaluer le nombre d'adeptes. Après réflexion, elle évalue qu'il y a entre 15 000 à 20 000 membres actifs au Canada. Un nombre artificiellement gonflé, soutient Stephen A. Kent, qui estime plutôt leur nombre à quelques milliers. En 2001, lors du dernier recensement canadien portant sur les croyances religieuses, seulement 1525 personnes se disaient scientologues.

Depuis quelques mois, le groupe est attaqué de toutes parts. Condamnation pour escroquerie en France, allégations d'avortements forcés en Australie et témoignages relatant les violences du leader de l'Eglise, David Miscavige, alimentent la controverse autour de l'organisation.

Au Canada, la scientologie est reconnue comme

une religion, alors qu'elle a le statut d'organisation commerciale ailleurs. Elle est aussi considérée comme une secte dans certains pays.

Sa doctrine a été développée dans les années 1950 par l'auteur de science-fiction L. Ron Hubbard, mort en 1986. Ses enseignements, qui se font par des cours et des thérapies vendus à fort prix, permettraient de purifier le corps et l'esprit, ouvrant la voie à un monde sans guerre ni criminalité.

Dans la nouvelle Eglise de Québec, tout est en place pour offrir ces services. En plus de la grande salle de culte où mariages et baptêmes peuvent être célébrés, on y retrouve des salles équipées d'électromètre — un appareil censé mesurer les émotions des adeptes — ainsi qu'une salle d'entraînement et un sauna pour réaliser une purification à base de vitamines.

Douze heures de confession coûtent 4000 \$, alors que la cure dans le sauna s'élève à 1000 \$. Et cela n'est qu'un début. Pour évoluer dans l'organisation, les membres doivent déboursier des sommes de plus en plus importantes pour se purifier.

Pour complètement libérer son esprit, atteindre l'étape finale dans l'Eglise, un adepte devra déboursier au moins un demi-million de dollars, estime Jean-Paul Dubreuil, ancien scientologue.

M. Dubreuil, 68 ans, a été un membre actif de l'organisation durant six ans. Il a travaillé pour elle à Sherbrooke et ensuite à Toronto, le siège de l'Eglise de scientologie au Canada.

Il faisait partie de ces nombreux «bénévoles» qui se dévouent corps et âme pour faire fonctionner l'organisation. Des gens faiblement rémunérés en fonction des cours et thérapies vendus dans leur église locale. À titre d'exemple, la porte-parole à temps plein de l'Eglise de scientologie de Québec, Karine Bélanger, reçoit de 800 à 1000 \$ par mois.

«Les gens qui travaillent là sont vraiment dévoués. Ils y mettent leur cœur, toute leur énergie. Il faut être programmé, malade pratiquement, pour rester là-dedans, dans ces conditions», explique M. Dubreuil, qui estime que la scientologie est une «pseudo-religion». Au début, «j'avais vraiment l'impression de participer à l'évolution du monde. Mais à un moment donné, je me suis rendu compte que

j'étais devenu une sorte de robot», se rappelle-t-il.

### Mystérieuse structure financière

Un mystère entoure la structure financière de cette organisation aux ramifications internationales. Dès qu'il est question d'argent, les représentants de l'organisation au Canada sont évasifs. Chose certaine: une partie des revenus et des contributions est envoyée à l'Eglise de scientologie internationale, la maison mère de l'organisation, située à Los Angeles aux États-Unis. Combien? «Ça pourrait être 10 %», répond vaguement Yvette Shank, qui explique que cet argent sert à l'achat de services et de matériels profitant à toute l'organisation.

Et qui paie la note pour l'ambitieux programme d'expansion au Canada? Le tout serait financé par les généreuses contributions des membres, se bornent à dire les scientologues.

Le professeur Kent craint pour sa part que le groupe ne mette beaucoup de pression sur ses membres pour obtenir des dons, ce que nie catégoriquement l'Eglise de scientologie.

Les «bénévoles» qui travaillent pour l'organisation peuvent bénéficier gratuitement des cours et des thérapies. Une solution qui peut être attrayante pour les moins fortunés voulant évoluer dans l'organisation.

Dans la ville de Québec, ils seraient passés de 30 à 100 depuis l'ouverture de «l'organisation idéale», indique la porte-parole Karine Bélanger.

Pour Jean-Paul Dubreuil, son voyage au cœur de la scientologie s'est mal terminé. Il n'a pas seulement perdu beaucoup d'argent, mais aussi sa famille. Ses trois enfants et son ex-épouse sont restés dans le groupe après son départ. «Pour eux, il est interdit de me parler», dit-il, expliquant qu'il est sur la liste noire du groupe.

Alors qu'on lui avait promis de le soutenir financièrement pour étudier la scientologie, son séjour de six mois à Toronto lui a plutôt coûté 16 000 \$. Il a quitté l'Eglise avant de devenir dépendant de l'organisation. «Quand t'as plus rien, on te prend toi, puis on t'amène dans le système», avertit-il.

Collaboration spéciale

## LE MONDE

Marée noire

## Obama fustige les pétrolières

TANGI QUEMENER

Washington — Le président Barack Obama, disant partager la «colère» des victimes de la marée noire dans le golfe du Mexique, a dénoncé vendredi le «spectacle ridicule» des compagnies pétrolières se renvoyant la balle au Sénat et annoncé un réexamen des procédures d'autorisation de forage.

«Aujourd'hui, nous annonçons un réexamen des procédures environnementales pour l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz», a déclaré M. Obama à l'issue d'une réunion vendredi matin avec son équipe, consacrée à la catastrophe écologique qui menace les côtes du Sud des États-Unis.

S'attaquant avec une rare virulence aux sociétés pétrolières liées à la pollution, le président a dit «ne pas avoir apprécié ce que j'ai considéré être un spectacle ridicule pendant les audiences au Congrès à ce sujet».

Les responsables de BP, la société pétrolière exploitant la plateforme Deepwater Horizon, de Transocean, propriétaire de l'équipement qui a explosé et coulé, provoquant la marée noire, ainsi que l'entreprise Halliburton, qui a réalisé le coffrage en ciment du puits de pétrole, se sont renvoyés la balle mardi devant les sénateurs.

«Les Américains n'ont pas été dupes, et moi non plus», a ajouté le président, en prévenant qu'il ne «tolérera plus» ce genre d'attitude.

«Il est évident que le système a échoué, et gravement», a reconnu M. Obama, n'exonérant pas son gouvernement. «Depuis trop longtemps, pendant une décennie ou plus, une relation de proximité a existé entre les compagnies pétrolières et l'agence fédérale qui leur permet de forer», a constaté le président, dont l'administration a annoncé cette semaine une remise à plat de cette agence.

## Importance de la fuite

Cette hausse de ton coïncide avec une possible révision spectaculaire de l'importance de la fuite. Selon la radio publique NPR, trois experts utilisant des techniques différentes ont estimé qu'elle était 14 fois plus importante que l'estimation officielle de 800 000 litres par jour.

La marée noire serait donc déjà la pire catastrophe écologique de l'histoire des États-Unis, devant celle de l'Exxon Valdez en Alaska en 1989.

BP a contesté ces analyses, affirmant qu'il n'existait pas de méthode fiable pour calculer le flux d'hydrocarbures.

Le directeur d'exploitation du groupe, Doug Suttles, a par ailleurs reconnu hier que l'écoulement ne pourrait sans doute pas être maîtrisé avant huit jours. BP tente depuis trois semaines d'empêcher le brut de se répandre, essayant notamment sans succès de poser un «couvercle» sur la fuite.

De son côté, M. Obama a remarqué «qu'il y a eu des informations différentes ces derniers jours sur l'importance de la fuite», mais souligné que «ce qui est vraiment important, c'est qu'il y a du pétrole qui fuit, et il faut le stopper, le stopper le plus vite possible».

Évoquant «la gravité et l'urgence de cette crise», le président avait auparavant dit avoir «vu de mes yeux la colère et la frustration de nos compatriotes dans le golfe» du Mexique lors de sa visite dans la région le 2 mai.

«Je peux vous dire que c'est une colère et une frustration que je partage, en tant que président», a ajouté M. Obama, qui s'exprimait devant les journalistes dans la roseraie de la Maison-Blanche.

Agence France-Presse



Les soldats ont tenté de progresser en direction d'une avenue tenue par les «rouges».

JERRY LAMPEN REUTERS

THAÏLANDE

## L'armée donne l'assaut aux «chemises rouges»

Le bilan s'élève à au moins 10 morts et 125 blessés

ANUSAK KONGLANG

Bangkok — Les militaires ont ouvert le feu vendredi sur les manifestants antigouvernementaux lors d'affrontements qui ont fait au moins 10 morts et 125 blessés en plein centre de Bangkok, où le pouvoir tente d'isoler les «chemises rouges» en les privant de tout ravitaillement.

En moins de 24 heures, au moins neuf personnes dont une femme, tous civils ont été tués et au moins 125 blessés, selon les secours, portant le bilan de cette crise depuis mi-mars à 40 morts et plus de 1000 blessés.

Parmi les blessés figurent trois journalistes, un photographe du quotidien thaïlandais Matchon, un cameraman canadien de la chaîne de télévision France 24 et un autre cameraman de la chaîne câblée thaïlandaise Voice-TV.

Les heurts ont commencé en début de matinée lorsque l'armée a tenté de progresser en direction d'une avenue tenue par les «rouges», qui ont juré la chute du gouvernement. Ces derniers ont «tenté d'intimider les autorités avec des armes», selon le colonel Sunsern Kaewkumnerd, porte-parole militaire.

Des échanges de coups de feu nourris ont éclaté et se sont poursuivis jusqu'en milieu de soirée le long de la limite sud du quartier touristique et commercial de Bangkok occupé par les

manifestants depuis début avril.

Les leaders des «chemises rouges» ont accusé le premier ministre Abhisit Vejjajiva d'avoir lancé «la guerre civile» et exigé le retrait des troupes autour du quartier qu'ils contrôlent.

«Je ne sais pas comment nous allons survivre ce soir si Abhisit n'accepte pas un cessez-le-feu. Nous espérons qu'il ne veut pas la guerre», a déclaré l'un des trois principaux cadres du mouvement, Nattawut Saikuar.

## Pression

Officiellement cependant, ces affrontements ne préfiguraient pas une opération pour déloger les manifestants.

«Les autorités ne lanceront pas pour le moment d'opération contre le site de Ratchaprasong, mais nous nous attendons à de nouvelles violences ce soir», a assuré le colonel Sunsern, en exhortant les «rouges» à se disperser.

Le ministre de la Défense, le général Prawit Wongsuwan, a indiqué pour sa part que l'opération était «destinée à faire pression sur les chemises rouges pour qu'ils reviennent à la table des négociations».

L'armée cherche à étrangler les «rouges» sur le plan logistique dans l'espoir de réduire au maximum le nombre de manifestants, qui se retrouvent désormais sans électricité, sans approvisionnement en eau et nourriture, et sans passage des ca-

mions poubelles.

En moins de 24 heures, la capitale a sombré dans un nouvel engrenage de violences, après dix jours au cours desquels les négociations avaient repris le dessus entre le premier ministre et l'opposition. Jeudi soir, des heurts avaient déjà fait un mort et au moins onze blessés, dont un général renégat pro-rouge, grièvement atteint par balle et dans un état critique.

Le général Khattiya Sawadipol, alias Seh Daeng, très populaire parmi les opposants, n'avait pas caché qu'il refusait une sortie de crise pacifique. Il est considéré comme proche de Thaksin Shinawatra, ex-premier ministre en exil renversé en 2006 par un putsch et icône de nombreuses «chemises rouges».

«Ce qui lui est arrivé était totalement inattendu», a assuré le colonel Dithaporn Sasasmit, un haut responsable de la sécurité, démentant la thèse selon laquelle le pouvoir aurait décidé de se débarrasser de lui.

L'état d'urgence, décrété à Bangkok début avril, a été étendu à 15 autres provinces du Nord et du Nord-Est, bastion des «rouges».

Dans un communiqué, l'ex-premier ministre thaïlandais en exil Thaksin Shinawatra a jugé qu'une «solution politique était toujours possible».

Agence France-Presse

ESPAGNE

## Le juge Garzon est suspendu de ses fonctions

PIERRE AUSSEILL

Madrid — Le célèbre juge espagnol Baltasar Garzon a été suspendu hier de ses fonctions avant d'être jugé pour avoir voulu enquêter sur les crimes amnistiés du franquisme, provoquant la colère des victimes de la dictature qui ont dénoncé «un jour très triste pour l'Espagne».

Le Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ) a décidé à l'unanimité de suspendre le juge Garzon de ses fonctions le temps qu'il soit jugé, a-t-on indiqué de source judiciaire.

Cette mesure est la suite logique prévue par la loi espagnole de la décision prise mercredi par un juge du Tribunal suprême d'ordonner l'ouverture du procès pour «forfaiture» [abus de pouvoir] de Baltasar Garzon, dont la date n'a pas encore été fixée.

M. Garzon est poursuivi par des organisations d'extrême droite pour avoir voulu, en 2008, enquêter pour la première fois sur les disparus de la Guerre civile (1936-1939) et de la dictature franquiste (1939-1975), en enfreignant «sciemment» selon eux la loi d'amnistie générale de 1977.

Le juge de 54 ans encourt une peine de 20 ans d'interdiction d'exercice de sa fonction de juge, qui mettrait un point final à sa carrière.

«Le scénario a été respecté, c'est un jour très triste pour l'Espagne», a réagi avec amertume Santiago Macias, vice-président de l'Association pour la mémoire historique, qui regroupe des familles de victimes républicaines de la guerre civile espagnole et de la dictature de Franco.

«Aujourd'hui, quelqu'un devrait sortir et dire: «Espagnols, la justice est morte», a-t-il ajouté, en référence au célèbre «Espagnols, Franco est mort» prononcé en 1975 par le présentateur en larmes de la télévision espagnole. «Ce juge a été le premier à se préoccuper des victimes du franquisme. Que cela se termine ainsi, c'est lamentable», a ajouté le responsable de cette association à l'origine de l'enquête controversée du juge Garzon.

Quelques minutes après l'annonce de sa suspension, le juge Garzon est sorti, souriant, des locaux du tribunal de l'Audience nationale où il a salué des partisans qui criaient «Garzon, ami! Le peuple est avec toi!». Depuis son cabinet d'instruction, ce juge vedette, pionnier de la «justice universelle», a acculé pendant 22 ans l'ETA, traqué l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, le crime organisé et la corruption, se faisant au passage de nombreux ennemis à droite comme à gauche et au sein de la magistrature.

Le juge Garzon a reçu le soutien de nombreux juristes dans le monde qui estiment que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles et que la loi d'amnistie espagnole n'est pas conforme au droit international.

Le juge Garzon, sympathisant socialiste, a tenté jusqu'au bout d'échapper à son humiliante suspension. Mardi, il avait demandé sa mise en disponibilité pour travailler durant sept mois comme consultant auprès du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye.

Mais le secteur conservateur de l'organe de tutelle des juges a déjoué cette manoeuvre, en obtenant la convocation d'une réunion extraordinaire hier matin pour statuer sur sa suspension avant d'avoir à se prononcer sur sa demande de mise en disponibilité.

Agence France-Presse

## Les «apéros Facebook» inquiètent la France

Paris — Le gouvernement français a été contraint hier de se pencher sur le phénomène des «apéros géants», rassemblements de milliers de personnes conviées via Facebook et finissant souvent en beuverie, après la mort d'un jeune homme qui a suscité des appels à l'interdiction.

Le jeune homme, un maçon de 21 ans, est mort jeudi après être tombé d'un pont après un «apéro géant» qui avait réuni 9000 personnes à Nantes, dans l'ouest du pays.

Selon le procureur de Nantes, il avait 2,40 grammes d'alcool dans le sang, ce qui veut dire qu'il avait consommé lors de ce rassemblement présenté comme festif et convivial de «10 à 15 verres d'alcool fort». Le jeune homme, également pompier volontaire, avait voulu descendre sur la rampe de l'escalier d'un pont, mais a basculé

dans le vide et fait une chute de cinq mètres.

Il s'agit du premier accident mortel de ce type depuis la multiplication des «apéro géants», lancée sur le réseau social Facebook, et dont la première édition avait eu lieu en France à Nantes en novembre 2009.

Les réactions se sont multipliées pour demander des mesures pour contrôler ce phénomène qui a essaimé dans de nombreuses villes de France, et dont le mode d'organisation rend très difficile l'établissement des responsabilités.

Le député-maire socialiste de Nantes, Jean-Marc Ayrault, a appelé à «casser la spirale» de ces rassemblements alcoolisés où les jeunes «viennent pour se défouler».

Interpellé, le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, a annoncé hier qu'il convoquait pour la se-

maine semaine prochaine «une réunion de travail sur les apéros géants». «C'est un sujet national, a estimé le chef de file des députés de la majorité UMP Jean-François Copé. Les fêtes géantes, c'est pas nouveau; la seule chose, c'est que quand il y a mort d'homme, quand il y a consommation massive de drogues et d'alcool, il y a un moment où il faut qu'on remette les choses à l'endroit.»

Des signes avaient déjà été donnés aux préfets afin de limiter les risques en mobilisant forces de l'ordre et services de secours. Certains «apéros» ont été interdits purement et simplement par les préfets, comme ceux prévus ce week-end à Annecy et Chambéry, dans les Alpes françaises.

Agence France-Presse

EN BREF

## Avis défavorable à l'interdiction de la burqa

Paris — Le Conseil d'Etat juge dans un avis consultatif qu'une interdiction totale du voile intégral dans l'espace public ne reposerait sur «aucun fondement juridique incontestable», rapportait hier Le Figaro. Le gouvernement devrait passer outre cet avis et présenter le projet de loi tel quel mercredi prochain en Conseil des ministres. «On savait que le Conseil d'Etat était contre, c'est pas vraiment une nouveauté», a dit Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Economie numérique, sur Europe 1. La plus haute juridiction administrative estime qu'«une interdiction absolue et générale du port du voile intégral en tant que telle [serait] exposée à de fortes incertitudes constitutionnelles et conventionnelles», rapporte Le Figaro. — Reuters

Croisières thématiques d'une semaine

sur le Saint-Laurent!

Destination Îles de la Madeleine

1-888-986-3278 www.ctma.ca

## Croisière Homard &amp; Patrimoine Maritime

Du 11 au 18 juin 2010

Avec Jacques Lacoursière et Maxime Arseneau  
Du homard sur votre table et l'histoire maritime du Québec, du peuplement de la région aux bateaux blancs qui jadis sillonnaient le fleuve.

## Croisière Gastronomique

Du 18 au 25 juin 2010

Avec les chefs Jean-Paul Grappe et Roch Desjardins, et la sommelière Diane Marchand  
Dégustez les richesses de la mer et du terroir des Îles de la Madeleine, accompagnés de vins choisis pour l'occasion.

## Croisière Ornithologie &amp; Photographie

Du 2 au 9 juillet 2010

Avec Serge Beaudette et Martine Larose  
Avec plus de 300 espèces d'oiseaux répertoriées, l'archipel madelinot constitue une destination ornithologique surprenante.





# SEMEZ DU GROS BON SENS



## RÉCOLTEZ **0%** DE FINANCEMENT SUR 60 MOIS

### SENTRA 2.0 2010 redessinée

À L'ACHAT  
Maintenant à partir de  
**14 998\$\***

FINANCEMENT  
**0%** jusqu'à  
60 mois\*\*

#### À LA LOCATION

**177\$** par mois  
/60 mois†  
Comptant initial de 0\$. Transport et pré livraison en sus.

CONSUMMATION/100 KM  
VILLE 8,4 L AUTOROUTE 6,4 L

#### ENSEMBLE SPORT SANS FRAIS SUR LA SENTRA SE-R 2010\*

- Une valeur de 1 400 \$
- Toit ouvrant vitré électrique
- Sonorisation Rockford Fosgate
- 8 haut-parleurs
- Radio per actualité XM<sup>SM</sup>



Sentra SE-R illustrée

**BOÎTE DE VITESSES  
AUTOMATIQUE  
SANS FRAIS**  
SUR LES VERSA À HAYON 2010 OU  
**JUSQU'À 1 300\$**  
EN RABAIS ÉQUIVALENT<sup>2</sup>



Versa à hayon 1.8 SL illustrée

### VERSA à hayon 1.8 S 2010

À L'ACHAT  
Maintenant à partir de  
**13 998\$\***

FINANCEMENT  
**0%** jusqu'à  
60 mois\*\*

#### À LA LOCATION

**157\$** par mois  
/60 mois†  
Comptant initial de 795 \$, transport et pré livraison en sus.

CONSUMMATION/100 KM  
VILLE 7,9 L AUTOROUTE 6,3 L



Rogue 2.5 SL à TI illustrée

### ROGUE S 2010

À L'ACHAT  
PDSF à partir de  
**23 198\$\***

FINANCEMENT  
**0%** jusqu'à  
60 mois\*\*

#### À LA LOCATION

**257\$** par mois  
/48 mois†  
Comptant initial de 2300 \$, transport et pré livraison en sus.

CONSUMMATION/100 KM  
VILLE 9,2 L AUTOROUTE 7,3 L



VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE NISSAN DÈS AUJOURD'HUI. OUVERT JUSQU'À 21H LES SOIRS DE SEMAINE\*\* [nissan.ca](http://nissan.ca)

DÉCOUVRIR le gros bon sens

\* Prix de vente de la Versa à hayon 1.8 S 2010 (BRLG50 AAO0) à partir de 13 998 \$ (PDSF de 14 190 \$ moins un rabais de 200 \$, applicable avant les taxes) / Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4LGB0 AAO0) à partir de 14 998 \$ (PDSF de 15 198 \$ moins un rabais de 200 \$, applicable avant les taxes). \*PDSF de 14 190 \$ pour les modèles neufs de la Versa à hayon 1.8 S 2010 (BRLG50 AAO0) / de 17 998 \$ pour la Versa à hayon 1.8 SL 2010 (BRLG50 AAO0) / de 21 198 \$ pour les modèles neufs de la Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4LGB0 AAO0) / de 21 198 \$ pour la Sentra SE-R 2010 (C4SG10 RR00) / de 23 198 \$ pour la Rogue S 2010 à transmission CVT (W5RG10 AAO0) / de 23 298 \$ pour la Rogue 2.5 SL à TI et transmission CVT (W5RG10 AAO0). Frais de transport et de pré livraison 1800 \$ / 1800 \$ / 1800 \$ / 1800 \$, taxes, immatriculation et assurance en sus. \*\* 0% de financement à l'achat, jusqu'à 60 mois disponible pour les modèles neufs de la Sentra, de la Versa à hayon et de la Rogue 2010. Exemple de financement pour une Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4LGB0 AAO0): basé sur un PDSF de 16 190 \$ à un taux de crédit de 0% sur 60 mois, représente une mensualité de 269,80 \$ moins 0 \$ de comptant initial. Frais de crédit de 0 \$ pour une obligation totale de 16 190 \$. † Offre de location disponible sur les modèles neufs de la Versa à hayon 1.8 S 2010 (BRLG50 AAO0) / Versa à hayon 1.8 SL 2010 (BRLG50 AAO0) / Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4LGB0 AAO0) / Sentra SE-R 2010 (C4SG10 RR00) / Rogue 2.5 SL à TI et transmission CVT (W5RG10 AAO0) / Rogue S 2010 à transmission CVT (W5RG10 AAO0). Mensualités de 157 \$ / 157 \$ / 177 \$ / 277 \$ / 287 \$ / 337 \$ pour des termes de 60 / 60 / 48 / 48 mois avec 795 \$ / 0 \$ / 0 \$ / 2300 \$ / 2300 \$ de comptant initial. Frais de transport et de pré livraison de 1800 \$ / 1800 \$ / 1800 \$ / 1800 \$ en sus. Les mensualités annoncées sont basées sur le coût du véhicule et incluent les taxes et les frais d'assurance à l'achat ou la location. †† 1, 2. Offres disponibles uniquement chez les concessionnaires participants. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Le concessionnaire peut choisir de commander ou d'échanger un véhicule. Visitez votre concessionnaire pour tous les détails. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Certains frais sont payables à la livraison. Frais d'inscription du contrat de 40 \$ (incluant les frais d'inscription au RDPFM) pour les offres de location / financement et les offres de location neufs. Les offres de location / financement sont disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance pour un terme limité, sont sujettes à l'approbation de crédit, sont conditionnelles, ne peuvent être jumelées à aucune autre offre et peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Les prix peuvent faire l'objet de changements sans préavis et ne peuvent pas être jumelés à aucune autre offre. Les prix incluent le rabais du constructeur. Le rabais par actualité XM<sup>SM</sup> est offert dans les 10 provinces canadiennes et dans les 48 états américains des États-Unis. Un document mensuel de base est requis à l'achat de tout équipement optionnel. Les offres de location de services accessibles en ligne à l'adresse [nissan.ca](http://nissan.ca). Les frais de la programmation peuvent faire l'objet de changements. © 2009 XM Satellite Radio Inc. Le marque XM et les logos e-y rattachent sont des marques de commerce déposées de XM Satellite Radio Inc. Les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectives. \* Estimation de la consommation de carburant, le kilométrage réel peut varier selon les conditions de conduite. À utiliser à titre comparatif seulement. † † Chez les concessionnaires participants. Les noms, logos, slogans, noms de produits et noms des caractéristiques de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou appartenant à Nissan Motor Co., Ltd. ou à ses filiales nord-américaines.

# ACTUALITÉS



AGENCE FRANCE-PRESSE

## ENTENTE

SUIITE DE LA PAGE 1

L'entente représente une «victoire pour la démocratie parlementaire», a estimé le chef du NPD, Jack Layton. Selon le ministre de la Justice, Rob Nicholson, l'accord est une bonne chose «pour tous ceux qui respectent l'État de droit» au Canada. Il a remercié M. Milliken pour «la possibilité que vous nous avez donnée de trouver ensemble une entente», cela dans un Parlement où les dissensions sont la norme.

Cité par la Presse canadienne, le premier ministre Harper a indiqué depuis Saint-Félicien qu'il était «très heureux» de cette «entente raisonnable». «J'espère que cela va [bien] fonctionner pour tout le monde. C'est en effet une nouvelle expérience pour la Chambre des communes, pour l'opposition, de voir des documents comme ça.»

Concrètement, un comité spécial composé d'un député et d'un remplaçant de chaque parti sera créé pour étudier les quelque 40 000 pages de documents au cœur du litige. Chaque membre du comité fera le serment de ne rien dévoiler des informations qu'il verra.

À travers ces documents, le comité déterminera quelles informations sont pertinentes pour tenir le gouvernement responsable de ses décisions. Des fonctionnaires seront disponibles pour expliquer ce qui, selon eux, mérite d'être censuré.

Avant de transmettre les informations choisies au comité parlementaire sur la mission en Afghanistan, le comité fera appel à un «groupe d'arbitres qui déterminera la façon dont seront communiqués ces renseignements aux députés et au public sans compromettre la sécurité nationale».

On précise que ce groupe déterminera la façon «appropriée» de divulguer l'information: celle-ci pourrait passer par la censure, la composition de résumés ou «toute autre technique». Trois juristes composeront ce groupe d'arbitres, et ils seront choisis conjointement par le gouvernement et l'opposition. Les décisions de ce groupe seront «définitives et échapperont au contrôle judiciaire».

### Dernier mot

Les négociations achoppaient depuis quelques jours sur cette question du «dernier» droit de regard. L'opposition avait laissé entendre qu'elle désirait que ce soit des parlementaires qui aient l'ultime pouvoir de décider si un document devait être censuré ou non. Le gouvernement penchait pour un panel indépendant.

Selon le leader parlementaire du Bloc québécois, Pierre Paquette, ce sont vraiment les députés qui auront le dernier mot: le rôle des juristes sera de déterminer comment l'information choisie doit être divulguée. «Ce n'est pas la forme qui est importante, c'est

l'information», plaide M. Paquette.

«Tous les documents, en versions censurées et non censurées, seront rendus disponibles aux parlementaires», s'est aussi félicité le député néodémocrate Jack Harris. Il juge que l'entente donne le dernier mot aux députés, même si les apparences indiquent le contraire. «Les juristes décideront de la forme [...], mais les députés choisiront ce qui est pertinent» pour divulgation, a-t-il dit.

Le leader parlementaire des libéraux, Ralph Goodale, promet que «le mécanisme adopté permettra aux élus de voir chaque document sans censure». «Ce sont les membres du Parlement — et personne d'autre — qui vont déterminer ce qui doit être divulgué.»

M. Goodale croit que l'écriture de résumés permettra de contourner tout problème lié à la sécurité nationale. Si un document permet de comprendre ce que le gouvernement savait concernant les risques de torture courus par les détenus, mais que le document contient aussi des informations sensibles, il n'y aura qu'à «réécrire le document en élevant ce qui concerne la sécurité nationale et en laissant l'information importante à propos des gestes du gouvernement».

### Intense

Pierre Paquette a indiqué que les négociations

ayant mené à cet accord se sont déroulées «dans la bonne foi et la franchise». Au NPD, Jack Harris parlait toutefois d'une «atmosphère plutôt intense».

Dans son jugement du 27 avril, où il réaffirmait la suprématie de la Chambre et l'obligation pour le gouvernement de répondre à un ordre de production de documents, Peter Milliken avait sommé les quatre partis de trouver ensemble un mécanisme d'étude des documents.

À défaut d'une entente, les conséquences auraient pu être graves: M. Milliken avait indiqué qu'il accepterait que l'opposition dépose une motion d'outrage au Parlement contre trois ministres clés du gouvernement Harper. Ils auraient pu être expulsés de la Chambre, voire emprisonnés.

Le gouvernement aurait pu aussi transformer le dossier en un vote de confiance susceptible de plonger le pays en élections. Cette menace éloignée, quelques députés passeront donc les prochains mois à lire et analyser tranquillement des milliers de pages pour tâcher de déterminer si le Canada a respecté les conventions de Genève lorsqu'il a remis des prisonniers aux mains des autorités afghanes.

Le Devoir

## GIL COURTEMANCHE

### JE NE VEUX PAS MOURIR SEUL

AUTOFICTION - 168 PAGES - 19,95 \$

«La certitude de lire [...] le meilleur livre de l'auteur. Son plus puissant. Son chef-d'œuvre.»

**Danielle Laurin**  
Le Devoir

**Boréal**  
www.editionsboreal.qc.ca

## CANNES « Mon père était un courtier honnête qui voulait le bien de ses clients. Désormais, il n'y a plus de clients, à moins qu'ils soient très riches. La vague emporte tout », dit Oliver Stone.

SUIITE DE LA PAGE 1

finance Gordon Gekko, accro aux joies de l'avidité, le cinéaste avançait en terrain familier. Le père d'Oliver Stone fut courtier, Stone a tête de la Bourse.

Et c'est avec la même équipe de base du *Wall Street* mythique, Michael Douglas compris, que cette suite s'est tournée et produite, mais en ajoutant de jeunes loups du nouveau siècle, enfantés par l'informatique, recrutés sur les bancs d'école et débutant leur carrière de courtiers en plein krach boursier. «C'est comme au Vietnam», dira le cinéaste de *Born on the Fourth of July*. Ces jeunes ont appris sur le terrain et comprennent mieux le krach que leurs aînés.»

À la sortie du premier *Wall Street*, Oliver Stone et Michael Douglas s'étaient étonnés que Gekko, un héros aussi pervers et sans scrupule, ait pu susciter des vocations sur Wall Street, et non incité les jeunes à miser sur la philanthropie. «Les gens aiment les méchants, conclut Douglas. Vingt ans plus tard, ces jeunes qui ont voulu faire comme Gekko sont à la tête des entreprises. Il fallait transformer mon personnage, proposer un nouveau modèle.»

Oliver Stone montre cette fois et Gekko et la Bourse de New York à leur plus bas niveau.

*Wall Street - L'Argent ne dort jamais* explique de manière souvent didactique les dessous du krach de 2008, en dévoilant les rouages pourris du système qui

roule sur lui-même et spéculé dans le vide. Le film prend Gekko à sa sortie de prison, après une peine purgée pour délit d'initié et crapuleries diverses. Son fils s'est suicidé, sa fille Winnie (Carey Mulligan, l'actrice d'An Education) ne veut plus le voir, ses anciens alliés l'évitent. Mais voici qu'un jeune courtier: Jacob (Shia LaBeouf) fiancé de Winnie, à l'affût de ressources alternatives, s'allie avec son beau-père en plus de recevoir les couteaux dans le dos du banquier sans scrupule qui l'embauche.

Avec des allusions au premier *Wall Street*, à travers les répliques, le générique, etc. le film marie des relations familiales à rafistoler (un volet bien faible, servi avec violons) aux dérives financières, tous requins unis, une partie mieux rythmée. Les images numériques entourant les tractations de la Bourse de New York sont impressionnantes. Douglas joue un héros ramolli aux contours flous, moins pervers et fascinant que le Gekko des jours meilleurs, Shia LaBeouf en jeune loup n'a pas le charisme du Douglas de jadis. Le film devrait rouler, mais sans devenir culte comme le précédent. Ce volet 2, qui se veut plus moral que l'ancien, manque de dents et égare parfois sa cible.

«*A Wall Street, le contexte est différent aujourd'hui*, explique Oliver Stone. Mon père était un courtier honnête qui voulait le bien de ses clients. Désormais, il n'y a plus de clients, à moins qu'ils soient très riches. La vague emporte tout. En 1987, je me demandais si le ca-

pitalisme allait s'améliorer, mais il a empiré. Il était temps pour moi de refaire un *Wall Street*, car les règles du jeu ont changé, les scandales financiers ont éclaté au grand jour. Les banques qui ont pris la place des courtiers ont montré au public leurs vraies couleurs.»

*Wall Street - L'Argent ne dort jamais* ne sortira sur les écrans qu'à la fin septembre.

Pour l'heure, Oliver Stone jongle avec trois documentaires: *L'Histoire secrète des États-Unis*, série de dix heures sur les coulisses américaines du pouvoir, *Changements en Amérique du Sud* et *Castro en hiver*, entretiens avec le vieux lion cubain en fin de parcours.

Vu en compétition aussi le très esthétique *The Housemaid*, du Coréen Im Sang-soo, un remake de Hanyo de Kim Ki-young. Servi par des plans magnifiques avec force contre-plongées, une musique classique, un style fou, il met en scène une aide-domestique (Jeon Do-youn, l'interprète de *Secret Sunshine*) travaillant pour une riche famille, séduite par le mari, trahie par les femmes, sacrifiée sur l'autel de la bourgeoisie. Le film mêle habilement les genres: érotisme, thriller, comédie de mœurs, avec à la fin un doigt de burlesque. Un beau produit assez glacé et une scène de femme flambée qui éblouit.

Le Devoir

## BELLEMARE

«Ça aurait pris une commission d'enquête générale qui aurait pu m'entendre sur tous les aspects. Actuellement [Jean Charest] a choisi une façon qui me muselle en partie. Je n'ai pas l'intention de me priver de parler.»

SUIITE DE LA PAGE 1

clair et net, matériel, à un parti. Ce parti-là est dirigé par Jean Charest, qui est premier ministre en exercice!»

Pour la critique du Parti québécois en matière de justice, Véronique Hivon, une «apparence de partialité» se dégage jusqu'à maintenant de la commission Bastarache en raison de cette nomination. Lorsque le principal témoin d'une commission doute qu'il y ait justice, «il y a un problème». L'ex-juge Bastarache «a le fardeau de la preuve» selon elle et est dans l'obligation de réévaluer son choix parmi les «quelque 23 000 avocats que le Québec compte». Quant à la ministre de la Justice, Kathleen Weil, elle «doit dire si elle trouve la nomination de M. Cimon judicieuse et acceptable».

### Heenan Blaikie

M. Bellemare doute aussi de l'indépendance du président de la commission, Michel Bastarache. Le 14 avril, «Jean Charest a créé une commission supposément pour faire la lumière, mais il nomme président un avocat, Me Bastarache, qui est dans un cabinet [Heenan Blaikie] très, très proche du gouvernement, entre autres par la personne de Pierre Marc Johnson», actuellement négociateur pour le Québec dans le projet de partenariat économique Canada-Union européenne. Selon le mandat de la commission Bastarache, fait remarquer Marc Bellemare, l'ex-juge «doit entre autres enquêter sur le Tribunal administratif du Québec qui est présidé par qui? Hélène de Kovachich, la conjointe de son associé Johnson. Ça va bien!» ironise-t-il.

D'autres faits illustrent, aux yeux de M. Bellemare, les liens serrés entre le gouvernement Charest et Heenan Blaikie, où travaille M. Bastarache. À l'inauguration des bureaux du cabinet Heenan Blaikie Aubut à Québec en 2006, la majorité des membres du gouvernement étaient présents, dont Raymond Bachand, «que Pierre Marc Johnson a fait élire dans Outremont: vous vous souvenez? Il a fait du porte-à-porte!» rappelle M. Bellemare. Il se demande s'il n'a pas «affaire à une clique» et si cette commission d'enquête sera vraiment «capable de déterminer si Jean Charest dit la vérité ou pas».

Mis au courant de la sortie de Marc Bellemare, le parti Québec solidaire, hier, a révélé les résultats d'une recherche effectuée sur Heenan Blaikie. QS estime qu'entre 2003 et 2008, les «employés», associés ou «cadres» du cabinet ont fait pour 303 180 \$ de dons au Parti libéral. En 2008, près de 100 associés de chez Heenan Blaikie ont contribué au PLQ. De 2003 à 2008, le cabinet a reçu pour 2 155 183 \$ de mandats. «La commission Bastarache a une pente de crédibilité à remonter à la suite de ces révélations», a soutenu le député Amir Khadir, hier.

Du reste, *Le Devoir* a appris, hier, qu'un médecin de Québec, Carol Villeneuve, a demandé formellement au Barreau cette semaine de faire enquête sur les liens entre Heenan Blaikie, Me Bastarache et le gouvernement Charest.

### Le Québec, c'est petit

Marc Bellemare souligne aussi la proximité du porte-parole de la commission Bastarache, Guy Versailles, avec le gouvernement. M. Versailles a travaillé auprès de Pierre Marc Johnson lorsque ce dernier présidait la commission sur l'effondrement du viaduc du souvenir à Laval. Les liens entre M. Johnson et M. Versailles sont même antérieurs, puisqu'il est un ancien du cabinet de Pierre Marc Johnson, lorsque ce dernier évoluait en politique dans les années 1980. M. Versailles a aussi eu l'actuel ministre des Finances, Raymond Bachand, comme patron. À l'époque où M. Bachand présidait le Fonds de solidarité de la FTQ, M. Versailles était vice-président des communications. «C'est exact, mais qu'est-ce que vous voulez que je vous dise?» a répondu M. Versailles, hier, ajoutant du même soufflé: «On est au Québec, ici. Tout le monde connaît tout le monde.» Sur son blogue ([guyversailles.blogspot.com/](http://guyversailles.blogspot.com/)), M. Versailles n'avait que de bons mots pour la stratégie de communication du ministre Raymond Bachand: «On a traité la population avec respect en faisant appel à son intelligence.» M. Versailles soutient qu'il n'appuyait pas le gouvernement dans ce texte, mais la stratégie de communication du ministre.

Enfin, Marc Bellemare dit que «Jean Charest va devoir répondre» aux questions qu'il aura à poser dans le cadre de la poursuite de 700 000 \$ en diffamation que le premier ministre a déposée contre lui. «Mais moi aussi, j'ai des recours. J'examine encore la possibilité de le poursuivre à mon tour», a-t-il dit. «Pour l'instant, déplore-t-il, tout se fait de façon morcelée. Ça aurait pris une commission d'enquête générale qui aurait pu m'entendre sur tous les aspects. Actuellement [Jean Charest] a choisi une façon qui me muselle en partie. Je n'ai pas l'intention de me priver de parler.»

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

### Comment nous joindre ?

#### La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

### Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

### L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390